



Municipalité de  
Lavey-Morcles

## **PRÉAVIS MUNICIPAL**

### **Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2019**



Lavey, le 20 mars 2020

# Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
<b>Autorités .....</b>	<b>4</b>
Conseil communal .....	4
<i>Bureau du Conseil .....</i>	4
<i>Préavis 2019.....</i>	5
<i>Votations.....</i>	6
Municipalité.....	10
<i>Organisation 2019 .....</i>	10
<i>Séances .....</i>	11
<i>Réunions des syndicats.....</i>	11
<i>Délégation de compétences.....</i>	12
<i>Collaboration régionale .....</i>	12
<i>Relations avec la Préfecture.....</i>	12
<i>Relations avec l'armée.....</i>	12
<i>Commissions de la Municipalité.....</i>	13
<i>Réception – cérémonie civique .....</i>	14
<i>Réception – nouveaux habitants.....</i>	14
<i>Bourgeoisie .....</i>	14
<b>Administration.....</b>	<b>15</b>
Service du personnel .....	15
Affaires culturelles et loisirs.....	16
<i>Sociétés locales .....</i>	16
Tourisme .....	18
<i>Taxe de séjour .....</i>	18
<i>Taxe sur les divertissements .....</i>	18
<i>Site internet.....</i>	19
<b>FINANCES .....</b>	<b>21</b>
Le budget de l'année 2019 : .....	21
Bénéfice .....	22
Liquidités.....	23
Endettement.....	23
Endettement par habitant .....	24
Investissements et ouvrages réalisés de 2014 à 2019.....	24
Péréquation financière .....	25
<b>DOMAINES ET BÂTIMENTS.....</b>	<b>26</b>
<b>Forêts.....</b>	<b>26</b>
<i>Dégâts aux forêts.....</i>	26
<i>Marché des bois.....</i>	27
<i>Exploitation en 2019.....</i>	27
<i>Sylviculture et plantations .....</i>	28
<i>Subventions.....</i>	28
<i>LPNMS (loi sur la protection de la nature des monuments et des sites).....</i>	28
<i>Gestion des forêts de Lavey-Morcles .....</i>	28
<i>Synthèse financière des travaux forestiers .....</i>	29
<i>Chalets .....</i>	30
<i>Routes forestières .....</i>	30
<i>Digue et cours d'eau .....</i>	30
<b>Bâtiments.....</b>	<b>30</b>
<i>Collège .....</i>	30
<i>Salle polyvalente.....</i>	30
<i>Maison de commune.....</i>	30

<b>Travaux.....</b>	<b>31</b>
Police des constructions .....	31
<i>Synthèse des constructions :</i> .....	31
AGEPP .....	32
Routes .....	32
Parcs, promenades et cimetière .....	33
<i>Cimetière.....</i>	33
<i>Parc de jeux.....</i>	33
<i>Environnement.....</i>	33
Ordures ménagères et décharges.....	34
<i>Frais et recettes pour l'année 2019 (ordures ménagères et déchetterie).....</i>	34
<i>Évolution des coûts et des recettes.....</i>	35
<i>Taxe sur les ordures ménagères.....</i>	36
<i>Ordures ménagères.....</i>	36
<i>Ramassage communal.....</i>	36
<i>Récupération à la STEP.....</i>	36
<i>Évolution des quantités acheminées à la SATOM.....</i>	37
<i>Récupération du verre.....</i>	37
<i>Récupération du papier.....</i>	37
Réseau d'égouts et épuration.....	37
<i>STEP de Lavey-Saint-Maurice SA.....</i>	37
<i>Débits et pluie 2019 par mois.....</i>	39
<i>Place de compostage.....</i>	40
Déchetterie Sous-le-Scex .....	40
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.....</b>	<b>41</b>
Écoles.....	41
<i>Effectifs et personnel (année scolaire 2019/2020).....</i>	41
Paroisses et Cultes .....	42
<i>Paroisse protestante des Deux Rives.....</i>	42
<i>Paroisse catholique.....</i>	42
<b>POLICE.....</b>	<b>43</b>
Police .....	43
<i>Signalisation routière.....</i>	46
Contrôle des habitants .....	47
<i>Situation de la commune au 31 décembre 2019.....</i>	47
Service du feu .....	48
<i>Service de défense incendie et secours (SDIS).....</i>	48
Protection Civile.....	51
<i>L'ORPC District AIGLE.....</i>	51
<b>Service social .....</b>	<b>53</b>
ARASAPE – District d'Aigle et Pays d'en-haut.....	53
<i>Agence d'Assurances Sociales (AAS).....</i>	53
UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) .....	53
<i>Coûts de la nouvelle structure :.....</i>	53
<i>Balades accompagnées.....</i>	55
<b>SERVICES INDUSTRIELS .....</b>	<b>55</b>
Service des eaux .....	55
<i>Analyses d'eau.....</i>	56
Éclairage public.....	56
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>56</b>
<b>DÉCISION.....</b>	<b>57</b>

# Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'année 2019.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### Autorités

#### *Conseil communal*

#### Bureau du Conseil

En 2019, le bureau du Conseil communal se présentait comme suit :

#### 1<sup>er</sup> semestre

Président	M. Pierrick Ansermet
1 <sup>re</sup> vice-présidente	Mme Camille Pignat
2 <sup>e</sup> vice-président	M. Marc-Antoine Loutan
Scrutateurs	Mme Thérèse Défago M. Serge Bochatay
Scrutateurs suppléants	M. Christian Clerc M. Johan Wyder
Secrétaire	Mme Emilie Gétaz
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

#### 2<sup>e</sup> semestre

Président	M. Alexander Baran
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Marc-Antoine Loutan
2 <sup>e</sup> vice-président	M. Pierre Cattin
Scrutateurs	M. Johan Wyder M. Serge Bochatay
Scrutateurs suppléants	Mme Thérèse Défago M. Valentin Richard
Secrétaire	Mme Emilie Gétaz
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

## Préavis 2019

Le Conseil communal a tenu **3 (3)\*** séances et a traité les objets suivants :

### **13 juin**

- Accepté le préavis No 02/2019 du 20 février 2019 concernant le rapport de gestion et les comptes de l'année 2018.
- Accepté le préavis No 03/2019 du 12 avril 2019 concernant la validation des statuts de l'association de communes du SDIS des Fortifications.
- Accepté le préavis No 04/2019 du 12 avril 2019 concernant l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement de luminaires existants par des luminaires à LEDs.

### **20 septembre**

- Accepté le préavis No 05/2019 du 8 août 2019 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021.
- Accepté le préavis No 06/2019 du 5 août 2019 concernant l'octroi d'un prêt d'actionnaire à la société AGEPP SA.

### **12 décembre**

- Accepté le préavis No 07/2019 du 11 octobre 2019 concernant le projet de budget pour l'année 2020.
- Accepté le préavis No 08/2019 du 7 octobre 2019 concernant la mise en œuvre du PGEE et du PDDE pour le centre de Lavey-Village.

*\* entre parenthèses = chiffres de l'année 2018*

## Votations

L'Assemblée de commune s'est déplacée à 5 (4) reprises afin de se prononcer sur les objets suivants :

### **10 février : votation fédérale**

#### Objets

##### **Objet 1 :**

« **Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti** »

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » ?

#### **Bulletins**

##### *Commune de Lavey-Morcles*

électeurs inscrits	610
bulletins rentrés	228
blancs (-)	3
nuls (-)	0
valables	225
oui	87
non	<b>138</b>
taux participation	37.38%

##### *Canton de Vaud*

oui	62'227
non	<b>105'597</b>
taux participation	38.20%

**Refusé**

## 17 mars : Election complémentaire au Conseil d'Etat

### Bulletins

1<sup>er</sup> tour

*Commune de Lavey-Morcles*

électeurs inscrits	612
bulletins rentrés	186
blancs (-)	7
nuls (-)	3
valables	183
taux participation	30.39%

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut	Suffrage Lavey-Morcles
1	Ruiz Rebecca	67'683	46.59%	Elue	85
2	Dessauges Pascal	54'576	37.56%	Non élu	76
3	Marion Axel	8'760	6.03%	Non élue	9
4	Dolivo Jean-Michel	5'984	4.12%	Non élu	5
5	Timofte Anaïs	4'743	3.26%	Non élue	1

## 19 mai : votation fédérale

### Objets

#### Objet 1 :

#### Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ?

#### Objet 2 :

#### Directive de l'UE sur les armes

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) ?

### Bulletins

*Commune de Lavey-Morcles*

	Objet 1	Objet 2
électeurs inscrits	612	612
bulletins rentrés	248	248
blancs (-)	5	3
nuls (-)	0	0
valables	243	345
oui	<b>180</b>	<b>127</b>
non	63	118
taux participation	40.52%	40.52%

*Canton de Vaud*

oui	<b>156'993</b>	<b>141'391</b>
non	37'507	56'229
taux participation	44.50%	44.51%
	<b>Accepté</b>	<b>Accepté</b>

## 20 octobre : Election du Conseil national

### Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

électeurs inscrits	610
bulletins rentrés	234
blancs (-)	1
nuls (-)	0
valables	233
taux participation	38.36%

Répartition des sièges			
Dénomination de la liste	Abréviation	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
PLR.Les Libéraux-Radicaux	PLR	692'664	5
Parti socialiste vaudois	PSV	655'047	5
Les Vert.e.s Mouvement écologiste vaudois	Les Vert.e.s	556'250	4
UDC Vaud	UDC	538'799	3
PVL – les Vert'libéraux	PVL	225'239	2

Liste des élu-e-s			
Rang	Nom et Prénom	Parti	Suffrages obtenus
1	MAILLARD Pierre-Yves	PSV	59'514
2	FRANÇAIS Olivier	PLR	50'328
3	MARRA Ada	PSV	49'953
4	MORET Isabelle	PLR	48'664
5	THORENS GOUMAZ Adèle	Les Vert.e.s	47'674
6	FELLER Olivier	PLR	46'542
7	NORDMANN Roger	PSV	45'649
8	DE QUATTRO Jacqueline	PLR	44'996
9	BORLOZ Frédéric	PLR	40'962
10	BENDAHAN Samuel	PSV	37'923
11	CROTTOZ Brigitte	PSV	37'755
12	BRÉLAZ Daniel	Les Vert.e.s	37'667
13	GRIN Jean-Pierre	UDC	35'966
14	NICOLET Jacques	UDC	33'537
15	MICHAUD GIGON Sophie	Les Vert.e.s	32'205
16	BUFFAT Michaël	UDC	31'677
17	PORCHET Léonore	Les Vert.e.s	30'860
18	CHEVALLEY Isabelle	PVL	26'488
19	POINTET François	PVL	13'390



## 20 octobre + 10 novembre : Election des deux membres vaudois du Conseil des Etats

### Bulletins

Commune de Lavey-Morcles

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour
électeurs inscrits	610	609
bulletins rentrés	230	220
blancs (-)	1	2
nuls (-)	0	3
valables	230	217
taux participation	37.70%	36.12%

### Premier tour du scrutin

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut	Suffrage Lavey-Morcles
1	THORENS GOUMAZ Adèle	72'416	39.90 %	Non Élu	89
2	MARRA Ada	71'997	39.66 %	Non Élu	85
3	FRANÇAIS Olivier	53'049	29.23 %	Non Élu	53
4	NICOLET Jacques	32'045	17.65 %	Non Élu	50
5	BUFFAT Michaël	29'639	16.33 %	Non Élu	48
6	CHEVALLEY Isabelle	21'982	12.11 %	Non Élu	20
7	POINTET François	12'634	6.96 %	Non Élu	14
8	BÉGLÉ Claude	6'730	3.71 %	Non Élu	10
9	BACHMANN François	6'393	3.52 %	Non Élu	11
10	MEINHERZ Franziska	4'557	2.51 %	Non Élu	6
11	BOREL Bernard	4'476	2.47 %	Non Élu	15
12	TIMOFTE Anaïs	4'401	2.42 %	Non Élu	6
13	LUCCARINI Yvan	4'025	2.22 %	Non Élu	4
14	TIBURZIO Annick	1'077	0.59 %	Non Élu	1
15	PAHUD Olivier	963	0.53 %	Non Élu	0

### Deuxième tour du scrutin

Rang	Candidats	Suffrage	% Suffrages	Statut	Suffrage Lavey-Morcles
1	FRANÇAIS Olivier	86'380	53.78 %	Élu	117
2	THORENS GOUMAZ Adèle	83'060	51.71 %	Élu	106
3	MARRA Ada	76'219	47.45 %	Non Élu	108

# Municipalité

## Organisation 2019

Syndic                   Yvan Ponnaz  
Vice-Syndic         Olivier Chesaux

<b>Dicastère</b>	<b>Responsable</b>	<b>Remplaçant</b>
<b>Administration générale</b> Finances Ressources humaines Tourisme Chauffage à distance	Yvan Ponnaz 	Sonia Rihs
<b>Travaux</b> Éclairage public Police des constructions Terrains – Domaines Défense incendie Protection civile	Dominique Morisod 	Olivier Chesaux
<b>Forêts</b> Chalets Pâturages et alpages Vignes Cours d'eau et chemins Bâtiments communaux Armée – Place d'armes	Olivier Chesaux 	Mario Da Silva
<b>Instruction publique</b> Arrondissement scolaire Parcs, promenades, cimetière Cultes Sécurité sociale Police	Sonia Rihs 	Yvan Ponnaz
<b>Service des eaux</b> Routes Voirie Drainages Égouts, eaux usées Ordures ménagères STEP déchetterie compostage Signalisation routière	Mario Da Silva 	Dominique Morisod

En 2019, la vice-syndicature, qui change chaque année selon un tournus établi, a été assurée par M. Mario Da Silva jusqu'au 30 juin et par M. Olivier Chesaux depuis cette date. Les dicastères restent inchangés.

## Séances

Les séances ordinaires de la Municipalité se sont tenues, comme à l'accoutumée, un mardi sur deux. L'exécutif a siégé 26 fois (23). De nombreuses séances particulières ont été organisées pour recevoir les différentes commissions en charge de l'étude des préavis et traiter d'objets spécifiques, comme le plan général d'affectation ou l'aménagement urbain.

Au cours de ses délibérations, notre Autorité a étudié 7 (6) préavis. Le Syndic et les Municipaux ont par ailleurs pris part à de nombreuses manifestations, séances d'information, entretiens, séances de commissions, etc.

Les Municipaux se sont régulièrement réunis en comité restreint pour traiter des dossiers ne concernant que certains d'entre eux.

## Réunions des syndics

M. Ponnaz, syndic, a pris part à 4 séances. Ces séances, qui ont lieu à tour de rôle dans l'une des communes du district, facilitent la coordination et la cohérence des actions municipales au sein du district. Ci-dessous les principaux sujets portés à l'ordre du jour des différentes séances :

- Présentation de la plateforme bénévoles Chablais par MM. Nicolas Croci-Torti, Grégory Devaud et Paul-Henri Rey
- Présentation de la nouvelle convention pour la taxe au sac par MM. Pierre-Yves Rapaz et Pierre Vigolo
- Présentation PCA F « Alpes vivantes » par M. Frédéric Borloz
- Système de gestion des zones d'activités : définition du périmètre
- Vers un nouvel hebdomadaire en Chablais – Commune d'Aigle
- Informations de la Préfecture

## Délégation de compétences

À chaque début de législature, un préavis propose d'octroyer à la Municipalité les diverses autorisations prévues par le règlement du Conseil communal et valables pour toute la durée de la législature.

Dans les faits, le Conseil communal délègue à la Municipalité une partie de ses compétences pour lui permettre de traiter aisément les cas urgents ou de faible importance qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.

Ces autorisations sont :

- Autorisation générale pour les transferts immobiliers et les servitudes
- Autorisation générale de plaider
- Autorisation fixant à Fr. 50'000.- par cas le montant que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La Municipalité a engagé un montant de Fr. 35'880.-, dans le cadre des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour aménager des locaux permettant d'accueillir une Unité d'accueil pour écoliers dans les locaux du collège. (Les travaux sont détaillés sous le chapitre « Service social »).

## Collaboration régionale

La collaboration régionale et intercommunale intervient dans les domaines suivants :

- Épuration des eaux usées, compostage et déchetterie St-Maurice
- Protection civile du District d'Aigle
- Aigle Région
- Chablais Région
- Service de défense contre l'incendie St-Maurice
- Action régionale de l'action sociale (ARASAPE) Bex
- Inspectorat des chantiers et service technique (Aigle)
- Service régional d'ambulances (Aigle)
- Écoles (St-Maurice)

## Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance est exercé par le Préfet. Cette année, la dernière inspection s'est déroulée le mercredi 13 novembre 2019, en présence de Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète. Madame la Préfète a vérifié les registres, les comptes et la bonne tenue de l'administration. Cette réunion annuelle permet d'aborder des questions pouvant survenir entre le Canton et la Municipalité. La Préfecture est très souvent sollicitée par les communes pour des précisions sur les réglementations en vigueur et leur application. En tant que représentante du Conseil d'État, Mme la Préfète est en charge de s'assurer que les communes se sentent écoutées et soutenues par les services cantonaux.

## Relations avec l'armée

Le dossier de l'armée n'a pas évolué en 2019 : la Municipalité ne reçoit aucune information de la part de la Confédération sur l'avenir des sites. Au gré des discussions verbales et des interlocuteurs, toutes les hypothèses sont évoquées. Dès lors, les seules discussions concrètes qui ont eu lieu ont trait à la préservation du patrimoine. Mais là encore, les

discussions se passent avec les associations pour la mise en valeur du patrimoine des forteresses, plutôt qu'avec l'armée.

Dès lors, les points ouverts restent nombreux, notamment :

- Approvisionnement en eau de la commune qui transite par les installations de l'armée
- Sort des infrastructures existantes
- Sort des conventions existantes
- Assainissement des terrains abandonnés
- Légalisation des constructions militaires avec les contraintes de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (quotas)

## Commissions de la Municipalité

### *Commission du feu*

En attendant la constitution juridique d'un corps de sapeurs-pompiers Lavey-Morcles / Saint-Maurice, la commission du feu est représentée par le comité de direction du nouveau SDIS.

Ce comité est composé de :

- Un membre de l'ECA (VD)
- Un membre de l'OCF (VS)
- M. Dominique Morisod, Municipal à Lavey-Morcles
- Mme Gladys Siegfried, Conseillère communale à Saint-Maurice
- M. Alain Pasche, commandant
- M. Michaël Daves, rempl. du commandant

Elle se charge essentiellement de la gestion du corps des sapeurs-pompiers et conduit à la fusion entre les corps des deux communes.

### *Commission de police*

- Yvan Ponnaz, président
- Sonia Rihs, membre
- Olivier Chesaux, membre
- Mentor Citaku, secrétaire

La commission s'est réunie 4 fois en 2019, pour dresser des ordonnances pénales.

Elle est l'autorité compétente en matière de contraventions selon le Code de procédure pénale et trouve sa légitimité dans la loi sur les contraventions. Elle traite les contraventions aux règlements communaux, ainsi que des contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes (entre autres : amendes d'ordre de circulation contestées dans les 30 jours, stationnement sur places privées interdites par la justice de paix, infractions au Règlement de police).

Celle-ci est également en charge de traiter des différents recours formulés à la suite des contraventions infligées par notre auxiliaire de sécurité publique. Certains contrevenants ont entrepris une négociation, mais aucun recours formel n'a été déposé et aucune amende n'a été annulée, la Municipalité restant sur une ligne de fermeté.

### *Commission de la salubrité et contrôle des constructions*

- Dominique Morisod, président
- Karim Sahraoui, service technique (commune d'Aigle)
- Mentor Citaku, secrétaire
- D<sup>r</sup> Pascal Piccinin (sur appel)

La Commission de la salubrité et contrôle des constructions est en charge du service de l'urbanisme, qui renseigne la population et gère les tâches suivantes :

- Vérifier la conformité des dossiers qui lui sont présentés en regard des règlements communaux, et des diverses lois et directives cantonales
- Préavis à l'intention de la Municipalité
- Délivrer les permis de construire/permis d'habiter
- Assurer les visites de la Commission de salubrité

Elle peut également intervenir dans le cas d'habitation insalubre en dénonçant le propriétaire.

### Réception – cérémonie civique

Le 25 janvier 2019 a vu la réception des nouveaux citoyens nés en 2001. Ont été conviés à cette rencontre :

Bana Bindzi Jean Claude  
Berisha Flormanda  
Berthoud Sacha  
Blasco Roan  
Dufour Emilien  
Egger Thomas  
Fodde Amélie  
Gavillet Marie  
Jaggi Morgane  
Matthey Tristan  
Woeffray Nathan

Mme Jaggi Morgane, MM. Bana Bindzi Jean Claude, Egger Thomas et Matthey Tristan ont répondu présents.

### Réception – nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants a eu lieu le même jour que la cérémonie civique. À cette occasion, les autorités communales convient les responsables des sociétés locales afin de présenter la Commune et toutes les activités qu'on peut y pratiquer. Cette année, 9 personnes, sur un total de 63 invitations, ont répondu présentes à l'invitation et la soirée s'est déroulée dans une atmosphère conviviale et décontractée. Cette soirée de rencontre et de présentation a pour objectif de créer les premiers liens et de découvrir les attentes des nouveaux habitants.

Cependant, les années passant, la Municipalité déplore une baisse de l'intérêt de nos nouveaux habitants pour cette rencontre, avec un nombre d'inscriptions en baisse constante. Ce manque d'intérêt est certainement dans l'air du temps, mais ne remet pas en question l'organisation de cette manifestation car la Municipalité souhaite continuer à intégrer les nouveaux habitants, et ainsi les inciter à s'établir durablement à Lavey.

### Bourgeoisie

En 2019, deux personnes ont obtenu la bourgeoisie de Lavey-Morcles, il s'agit de :

- Mme Candida Delfino
- Mme Mirjeta Berisha

## Administration

### *Service du personnel*

Mme Isabelle Chevally, boursière communale et préposée au contrôle des habitants, a fait valoir son droit à un congé maternité du 10 mai au 10 septembre 2019. La bourse communale a été assurée par Mme Marianne Defago, comptable intérimaire. Le contrôle des habitants a été assuré par Mme Alexandra Sierro, employée d'administration.

À l'issue de son congé maternité, Mme Chevally a réduit son taux d'activité, passant de 100% à 70%.

Mme Cindy Pinto a été engagée, pour une année, à partir du 1<sup>er</sup> août 2019 en qualité de stagiaire de maturité professionnelle commerciale (MPC).

### **À l'administration**

M. Mentor Citaku, secrétaire municipal : 100%

Mme Isabelle Chevally, boursière communale et préposée au contrôle des habitants : 100%, puis 70% dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Mme Alexandra Sierro, employée d'administration : 100%

Mme Cindy Pinto, stagiaire MPC : 100%

### **Aux services extérieurs**

M. Christian Echenard, conciergerie et voirie : 100%

M. Michel Wyder, conciergerie et voirie : 100%

M. Guillaume Mudry, conciergerie et voirie : 80%

Mme Nathanaëlle Parker, conciergerie : (école : ménage) 10%

Le personnel de l'administration suit régulièrement des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles et de mise à niveau sur les tâches et logiciels des communes et du canton.

En septembre, MM. Citaku et Mudry ont suivi un cours dispensé par le BPA (Bureau de prévention des accidents). Cette formation donne le titre de délégué BPA pour la commune.

## Affaires culturelles et loisirs

### Sociétés locales

Les sociétés locales organisent leurs activités avec un dynamisme qui varie selon les associations. Le calendrier porté à la connaissance de la Municipalité en début d'année était le suivant :

<b>Date</b>	<b>Qui</b>	<b>Quoi</b>
Jeudi 10 janvier	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
Lundi 14 janvier	APPEL	Poulailler ouvert
Dimanche 20 janvier	Ski-Club	Sortie
Vendredi 25 janvier	Municipalité	Nouveaux citoyens et habitants
Dimanche 10 février	APPEL	Sortie neige
Lundi 11 février	APPEL	Poulailler ouvert
Dimanche 17 février	Ski-Club	Concours des familles
Jeudi 21 février	FSG Lavey	Assemblée générale
Vendredi 1 <sup>er</sup> mars	Paroisses	Journée Mondiale de Prière
Dimanche 3 mars	Carna-Club	Carnaval
Dimanche 10 mars	Ski-Club	Sortie
Lundi 11 mars	APPEL	Poulailler ouvert
Mercredi 13 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
Dimanche 24 mars	Ski-Club	Sortie
Mercredi 3 avril	Paroisses	Soupe de Carême
Samedi 24 mars	Fanfare	Concert annuel
Lundi 8 avril	APPEL	Poulailler ouvert
Mercredi 17 avril	APPEL	Activité de Pâques
Dimanche 21 avril	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques avec petit déjeuner
Dimanche 5 mai	Paroisse catholique	Kermesse
Dimanche 12 mai	Paroisse protestante des 2 Rives	Confirmations
Dimanche 12 mai	Ski-Club	Rallye
Lundi 13 mai	APPEL	Poulailler ouvert
Samedi 25 mai	Ski-Club	Corvée chalet
Vendredi 31 mai	Fanfare	Aubade
Samedi 15 juin	Association « Nuit Rocanne »	Nuit Rocanne
Jeudi 1 <sup>er</sup> août	Roccan's team	Fête Nationale
Dimanche 15 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte du Jeûne Fédéral
Samedi 28 septembre	Ski-Club	Corvée automne
Sam 28 et Dim 29 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Vente de paroisse
Samedi 19 octobre	Ski-Club	Brisolée
Vendredi 15 novembre	Ski-Club	Assemblée générale
Jeudi 21 novembre	Ski-Club	Assemblée des gardiens
Dimanche 1 <sup>er</sup> décembre	Paroisses	Feu de l'Avent sur la colline du Boët
Vendredi 6 décembre	Paroisses	1 <sup>re</sup> Fenêtre de l'Avent
Vendredi 6 décembre	APPEL	St-Nicolas
Vendredi 13 décembre	Paroisses	2 <sup>e</sup> Fenêtre de l'Avent
Samedi 14 décembre	Municipalité	Noël des Aînés
Dimanche 15 décembre	Paroisses	Noël des familles au Couvert
Vendredi 20 décembre	Paroisses	3 <sup>e</sup> Fenêtre de l'Avent



Le point d'orgue annuel demeure l'organisation de la Nuit Rocanne, qui fédère la plupart des sociétés locales. Pour la deuxième année consécutive, cette manifestation a rencontré un franc succès, malgré une météo un peu joueuse.

Alors que, fort du succès de la première édition, la Nuit Rocanne s'est constituée en association, le soutien de la Municipalité s'est encore une fois avéré sans réserve et a consisté en :

- L'achat de matériel supplémentaire (propriété de la commune). Principalement 2 tentes et 2 planchas
- La garantie de déficit a été transformée en subvention à fonds perdus de Fr. 5'000.-

La prise en charge des frais de sécurité et de communication a également été reconduite.

## Tourisme

### Taxe de séjour

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes de séjour encaissées.

			Montant taxe de séjour encaissé	
	2019	2018	2019	2018
Nuitées				
Nbre de nuitées	31'794	33'017	47'691.00	49'525.50
Résidents secondaires				
Nbre de résidents	22	21	4'181.00	4'046.00
Total taxe séjour encaissée			51'872.00	53'571.50

Les taxes de séjours encaissées sont un apport considérable et permettent d'améliorer les projets liés au tourisme de la commune.

### Taxe sur les divertissements

La taxe sur les divertissements a rapporté Fr. 204'703.50 (Fr. 197'697) en 2019. Seuls les Bains de Lavey SA ont comptabilisé des entrées payantes et ont donc été soumis à la taxe. Cette taxe non affectée est désormais indispensable à l'équilibre des comptes communaux et permet d'envisager sereinement certains investissements.



## Site internet

Depuis la mise à jour de notre site internet en 2015, nous constatons un intérêt constant de la population pour les renseignements qui y figurent. En effet, il représente le moyen le plus rapide et le plus efficace de publier une information importante au plus grand nombre de personnes, comme par exemple les coupures d'eau imprévues, la communication sur le plan canicule, d'éventuelles fermetures de routes, etc.

En plus de pouvoir trouver toutes les informations nécessaires à la vie communale, la population a la possibilité de découvrir des articles et des images dans le « Journal Le Rocan », tels que, pour 2019 :

- Les jubilaires de la Fanfare de Lavey
- Quelques anniversaires de nonagénaires
- La Fête des Vignerons
- L'inauguration de la cabine à combine
- Etc.



*(Inauguration de la cabine à combine)*

Il va de soi que la réussite et la pérennité du « Journal Le Rocan » dépendent de l'apport et de la participation des habitants du village et des sociétés locales.

## La Fête des Vignerons

La Fête des Vignerons a été l'un des événements phares de l'année 2019 ! La ville de Vevey, 20 000 habitantes et habitants, a reçu en l'espace de trois semaines un million de personnes. Difficile à imaginer, et pourtant c'est l'exploit que les organisateurs ont réussi. Notre commune a été concernée à plusieurs titres :

D'abord parce que M. Maurice Chesaux, qui prend soin des vignes communales, a eu l'honneur, grâce à ses bons résultats, de faire partie des vigneronns invités et s'est vu décerner une médaille de bronze.

Ensuite, parce que parmi les 5500 bénévoles acteurs et actrices du spectacle se trouvaient huit de nos concitoyens et concitoyennes (Rosemarie Bovey, Maurice Chesaux, Loïse Curchod, François Gros, Nicholas Gyger, Eliane Leibzig, Corinne Mayor, Gwenaëlle Viret), chanteurs, danseurs, figurants.

Et puis, à chaque représentation, le drapeau de Lavey-Morcles accompagnait celui des autres communes vinicoles vaudoises. Le coq rocan a défilé fièrement, porté par François Gros, notre banneret pour la deuxième fois à cette occasion



Rosemarie Bovey



François Gros, Eliane Leibzig  
et Gwenaëlle Viret



Nicholas Gyger



Corinne Mayor



Loïse Curchod



Maurice Chesaux

# FINANCES

---

*Le budget de l'année 2019 :*

Recettes	Fr.	3'897'000.00
Dépenses	./.	Fr. 3'703'570.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>Fr.</b>	<b>193'430.00</b>
Amortissements	./.	Fr. 415'740.00
Versement à la réserve	./.	Fr. 112'000.00
Prélèvement à la réserve	Fr.	49'200.00
<b>Déficit</b>	<b>Fr.</b>	<b>-285'110.00</b>

Les comptes bouclés au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit :

Recettes	Fr.	4'011'085.73
Dépenses	./.	Fr. 3'527'355.11
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>Fr.</b>	<b>483'730.62</b>
Amortissements	./.	Fr. 358'620.62
Versement à la réserve	./.	Fr. 163'058.97
Prélèvement à la réserve	Fr.	13'291.89
<b>Déficit</b>	<b>Fr.</b>	<b>-24'657.08</b>

« Il faut gagner autant que possible mais aussi peu que nécessaire ». Cette paraphrase de notre conseiller fédéral A. Berset pourrait résumer la situation dans laquelle la commune se trouve : à la satisfaction de voir les recettes fiscales augmenter de manière significative succède la désillusion provoquée par la diminution du résultat global de la péréquation. Comme la commune de Lavey-Morcles se porte bien, elle voit :

- Augmenter sa part à la facture sociale (qui s'ajoute à l'augmentation des charges à couvrir)
- Augmenter sa contribution au pot commun
- Diminuer les retours au titre des couches population et solidarité, ainsi que les dépenses thématiques

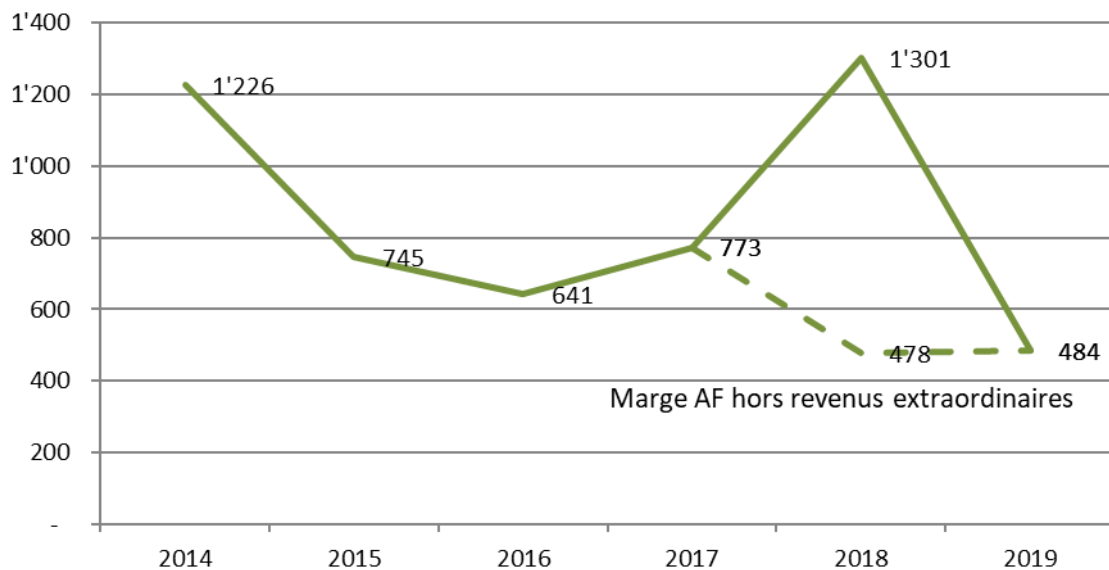
Les investissements pour les infrastructures souterraines se sont poursuivis en 2019, mais c'est principalement la participation communale à la caserne du SDIS qui constitue les investissements 2019, également dans l'attente de la subvention de l'ECA. Au final, le montant des investissements réalisés en 2019 se monte à Fr. 1'213'848.

La Municipalité a récupéré une partie de ses liquidités en souscrivant l'emprunt de Fr. 1'597'000 concernant les travaux réalisés en 2018.

Des explications détaillées figurent dans les rubriques du rapport de gestion, ainsi que dans l'annexe aux comptes. Ceux-ci ne contiennent pas véritablement de point saillant en dehors

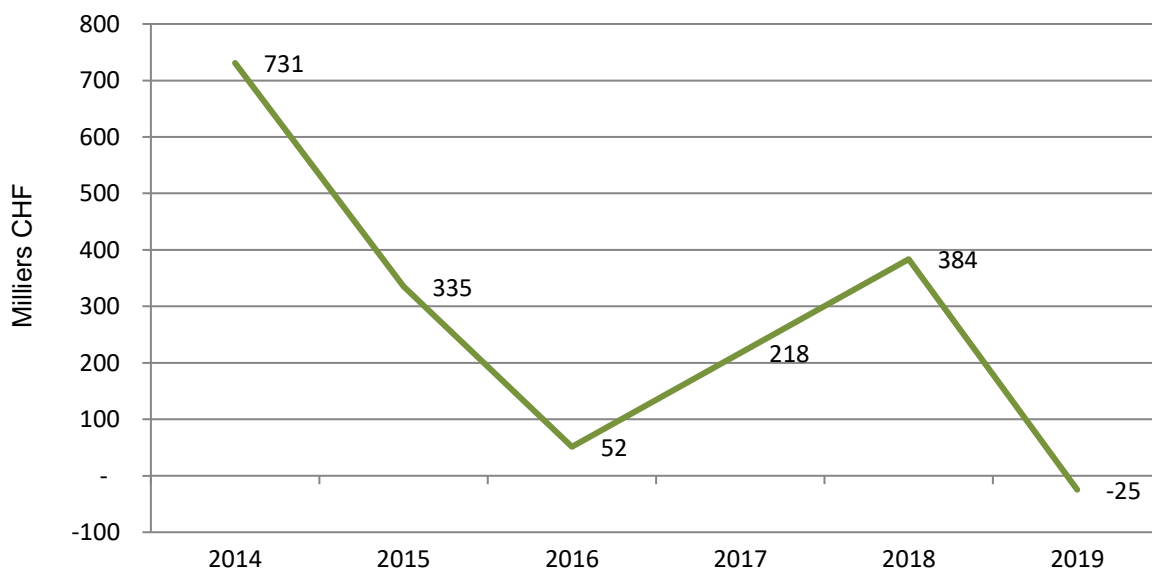
des éléments relatifs à la péréquation et à la facture sociale. La Municipalité est ainsi fière de constater que les charges courantes sont maîtrisées.

### Marge d'autofinancement



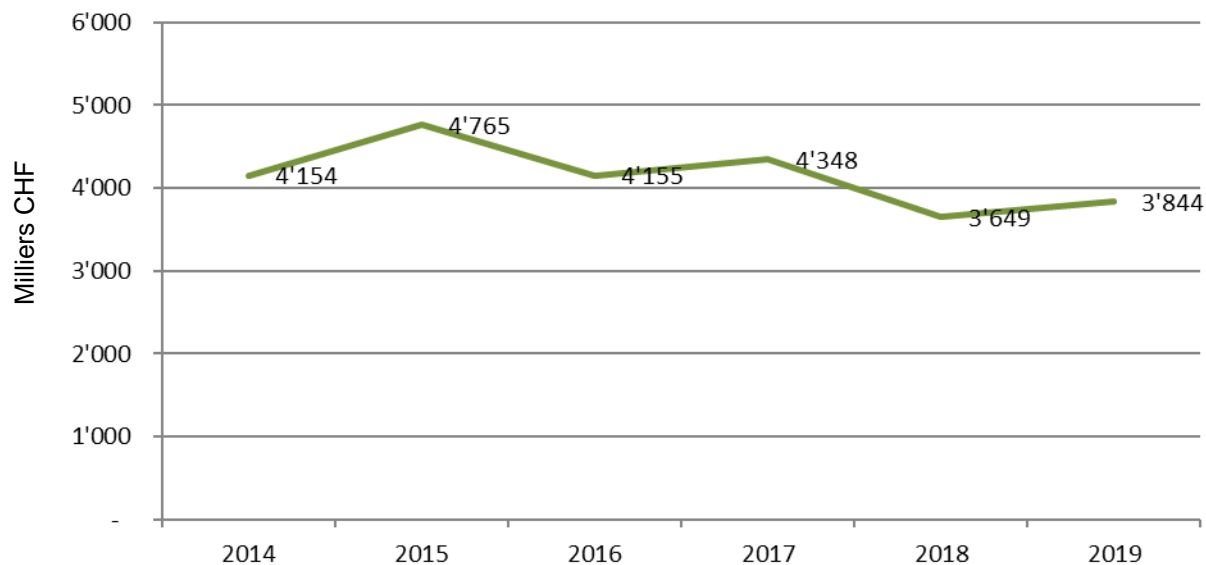
En l'absence de recette exceptionnelle, la marge d'autofinancement se maintient au niveau de 2018.

### Bénéfice



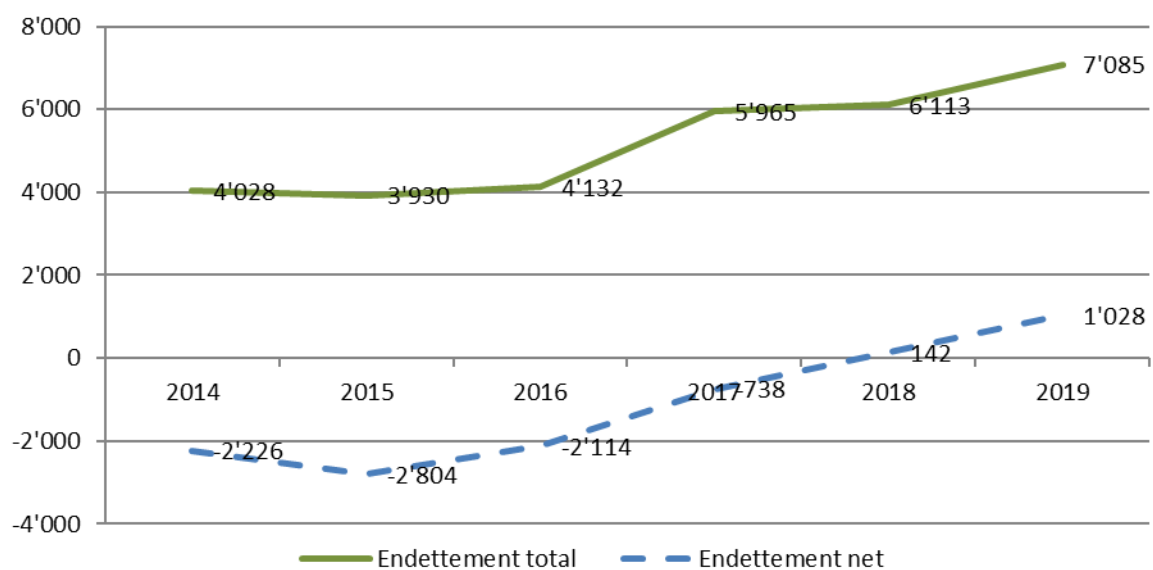
Du fait des amortissements substantiels (Fr. 415'000), l'exercice 2019 se solde par un déficit, qui reste cependant très inférieur à celui budgété.

## Liquidités



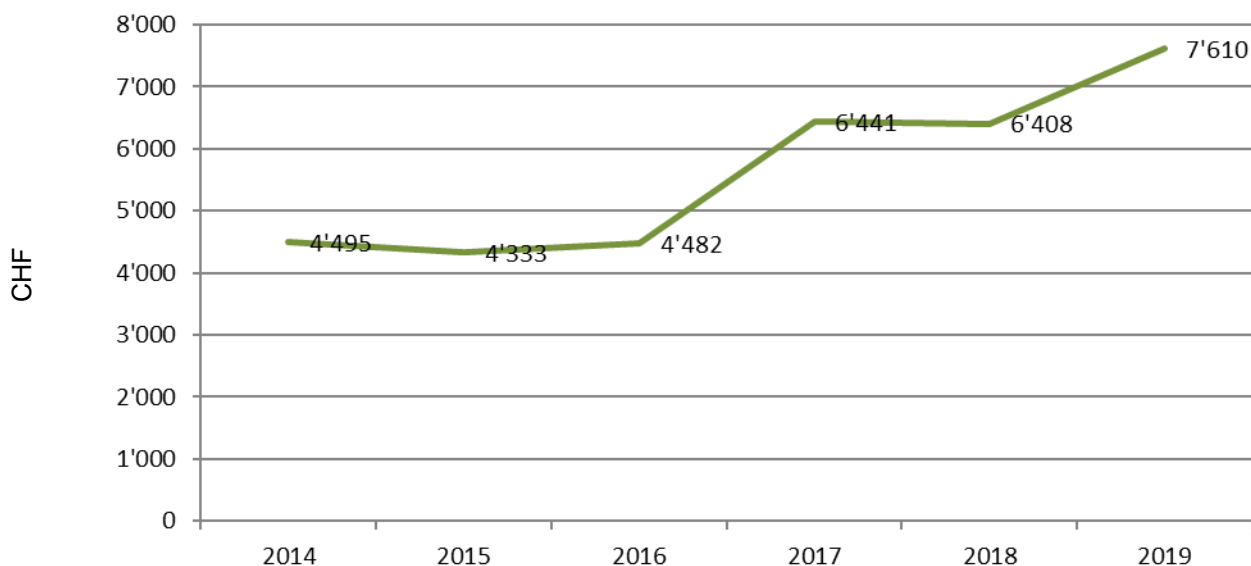
Les liquidités sont dorénavant fortement influencées par le rythme des investissements et des emprunts qui les financent. En 2019, le montant des investissements correspond globalement au montant des emprunts, d'où la stabilité constatée au niveau des liquidités.

## Endettement



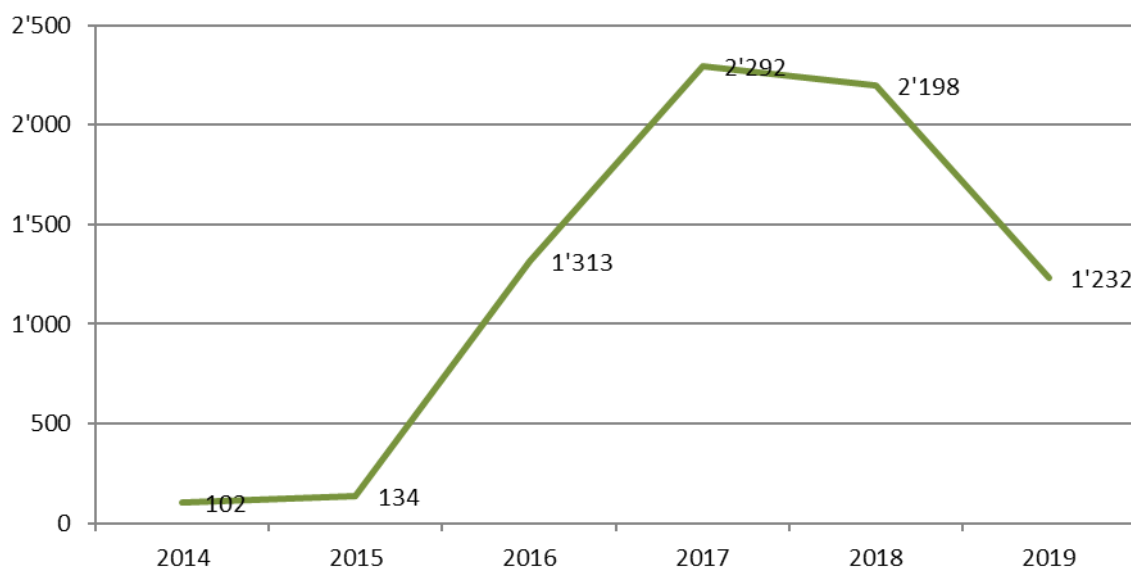
La courbe de l'endettement progresse en lien avec les investissements réalisés.

## Endettement par habitant



Avec la conclusion d'un nouvel emprunt, l'endettement par habitant progresse pour dorénavant se situer au-dessus de la moyenne cantonale (hors Lausanne) qui se situe à Fr. 6'491.- (SCRIS / 2018).

## Investissements et ouvrages réalisés de 2014 à 2019



Ce graphique reflète l'effort des derniers exercices sur les investissements. Le tableau qui suit donne un état de situation complet des préavis en cours.



## Investissements

Libellé	Compte bilan	Préavis	Crédit accordé net						Total investissement net	Niveau réalisation %	Solde crédit accordé
				2015	2016	2017	2018	2019			
Caseme SDIS (en attente de subvention)	9143.09	12/2017	760'000				503	826'173	826'676	109%	-66'676
Réfection mur soutènement Morcles (déduction faite des subventions)	9141.11	11/2017	125'000			63'471	0	4'764	68'235	Terminé	56'765
PDDE Lavey-les-Bains (déduction faite des subventions)	9144.11	04/2017	544'530			414'629	42'546	-157'609	299'566	55%	244'964
PGEE/PDDE Borbeux (déduction faite des subventions)	9141.09/10/9144.09/12	03/2017	3'554'140			548'318	2'054'953	394'696	2'997'968	84%	556'172
Rénovation des Eglises	9143.06/9165.01	01/2017	716'623		26'489	167'605	335'194	232'961	762'249	106%	-45'626
Réalisation du concept Bois-Noir (subventionné à 100%)	-	21/2015	330'000		42'504	172'374	23'458	3'442	241'779	Terminé	88'221
Amélioration approvisionnement en eau Eslex (déduction faite des subventions)	9144.06	20/2015	240'000	28'500	5'357	294'162	8'367	-92'581	243'805	Terminé	-3'805
Crédit d'étude révision PGA (déduction faite des subventions)	9141.06	09/2015	105'000	15'786	31'104	20'038	18'955	-3'131	82'752	79%	22'248
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (déduction faite des subventions)	9141.07/08/9144.5/8	22/2015	1'486'750	2'400	947'162	573'343	-341'691	0	1'274'446	Terminé	212'304
Crédit d'études aménagement urbain	9141.05	10/2015	60'000	10'476	19'224	9'612	39'203	0	78'515	131%	-18'515
Réfection Praz-Riond	9123.13	14/2017	28'000				16'839	5'132	21'971	Terminé	6'029
<b>Total</b>			<b>8'492'063</b>	<b>133'702</b>	<b>1'313'088</b>	<b>2'291'790</b>	<b>2'198'327</b>	<b>1'213'848</b>	<b>9'327'243</b>		<b>1'041'308</b>

N.B. : les investissements terminés sans impact sur 2019 figurent dans les totaux mais n'apparaissent pas dans le tableau

## Péréquation financière

### Péréquation financière nette

	Comptes 2019 (base estimation)			
	Prévision 2018	Définitif 2018	Budget 2019	
<i>En faveur de la commune</i>				
Couche de population	90'901	94'505	114'353	
Couche solidarité	432'749	421'159	408'240	
<b>Total en faveur de la commune</b>	<b>523'650</b>	<b>515'664</b>	<b>522'593</b>	<b>496'417</b>
<i>A charge de la commune</i>				
Alimentation du fond	-380'813	-409'734	-430'842	-492'065
<b>Péréquation financière nette</b>	<b>142'837</b>	<b>105'930</b>	<b>91'751</b>	<b>4'352</b>
<i>Autres postes soumis à péréquation</i>				
<i>Participation en faveur de la commune</i>				
Prise en charge des transports	74'026	76'722	160'427	105'400
<i>Participations à la charge de la commune</i>				
Facture sociale	-319'469	-341'023	-417'395	-447'674
Réforme policière	-62'887	-65'654	-66'682	-74'866
	<b>-382'356</b>	<b>-406'677</b>	<b>-484'077</b>	<b>-522'540</b>
<i>Péréquation directe, indirecte et police</i>				
Retour thématiques	0	0	0	0
<b>Solde net des péréquations</b>	<b>-165'493</b>	<b>-224'025</b>	<b>-231'899</b>	<b>-412'788</b>

De manière encore plus marquée qu'en 2018, l'amélioration des rentrées fiscales se répercute de manière immédiate sur la participation de la commune aux différentes charges cantonales et péréquations. Par rapport à 2018, les estimations représentent Fr. 188'763 de contribution supplémentaire, dont 106'651 au titre de la facture sociale.

Ce n'est pas le résultat financier qui détermine les participations communales, mais principalement les recettes fiscales, qui ne présument pas de l'usage qu'on en fait.

À noter que les montants finaux 2019 ont été estimés et comptabilisés, sans attendre le décompte du Canton.

# DOMAINES ET BÂTIMENTS

## Forêts

En 2019, une seule exploitation de bois a été exécutée par l'entreprise WR entreprise forestière sàrl dans les forêts de Lavey-Morcles. La priorité a été mise sur les exploitations des arbres dépérissant afin d'éviter une épidémie phytosanitaire. Des soins aux jeunes peuplements et des fauchages ont également été exécutés.

### Dégâts aux forêts

Les éléments naturels (vent, pluie, etc.) n'ont pas épargné nos forêts en 2019. En raison de la sécheresse des années 2018 et 2019, l'année 2020 risque d'être une année importante pour le dépérissement des arbres. Les attaques du bostryche typographe\* n'ont quant à elles pas diminué, provoquant l'exploitation de 189 m<sup>3</sup>, laissés en forêt. 20 m<sup>3</sup> ont été exploités et débordés pour des raisons de sécurité dans le secteur de Morcles. La commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de Fr. 18'293.80 pour ces travaux.



Exploitation câble-grue dans les forêts de la commune de Lavey-Morcles

### **\* Le Bostryche typographe en bref :**

- Les bostryches mâles s'installent dans un arbre, de préférence un sapin affaibli, où les femelles les rejoignent.
- En se développant, les larves et les jeunes bostryches dévorent l'écorce, en y creusant un réseau de petits canaux.
- Ce «minage» de l'écorce bloque la circulation de la résine et l'arbre dépérit rapidement.
- Les jeunes insectes quittent ensuite le nid pour s'installer sur un autre arbre.
- Le bostryche adulte peut mesurer jusqu'à 5 mm de long pour 1 mm de large.
- On compte un mâle pour deux femelles et chacune pond quelque 50 œufs.

- Un arbre infecté peut contenir jusqu'à 200'000 bostryches.



## Marché des bois

En 2019, le marché des bois ne s'est pas amélioré. Les exportations sont toujours lésées par le cours de l'euro. Les subventions cantonales permettent néanmoins aux propriétaires de parcelles privées d'entretenir les forêts de protection. La commune permet toujours en cas de grande coupe, moyennant la signature d'une convention, de faire l'intermédiaire entre les propriétaires de parcelles privées, le canton et les entreprises en charge des travaux. Aucune convention n'a été signée en 2019.

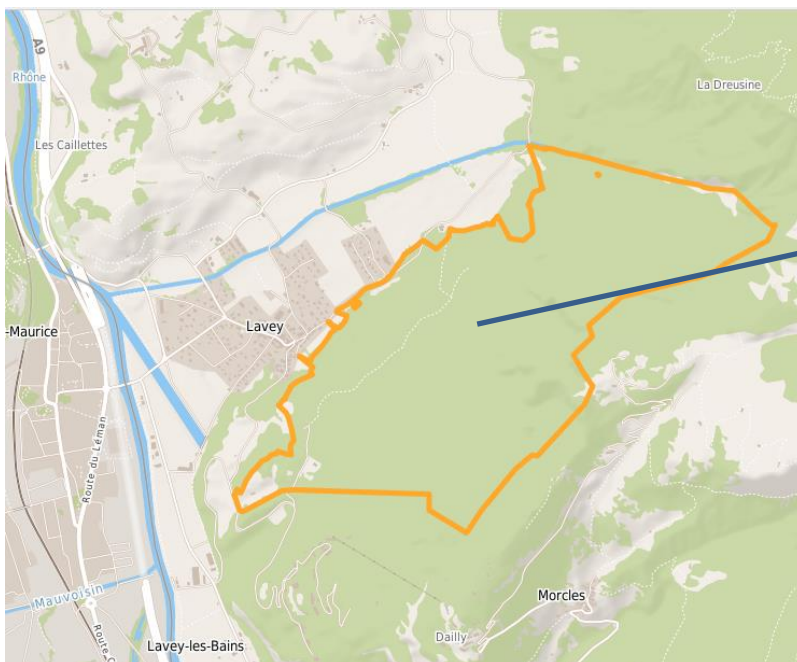
## Exploitation en 2019

Le plan de gestion des forêts communales préconise 2200 m<sup>3</sup> de coupe par année. Or seuls 518 m<sup>3</sup> ont été réalisés en 2019. Cela représente une importante baisse par rapport à l'année 2018. En effet, il a été décidé de traiter en priorité l'exploitation des arbres dépérissant.

En 2019, l'exploitation a été effectuée dans la série suivante :

- Le Grand Bois du Ban pour la série 1 (WR entreprise forestière sàrl)

La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr 15'180.-.



Grand Bois du Ban

## Sylviculture et plantations

WR entreprise forestière Sàrl a effectué de la sylviculture dans le secteur de Toveyres, donnant droit à une subvention de Fr. 27'412.-.

## Subventions

La commune a pu bénéficier de nombreuses subventions pour l'entretien et la remise en état des forêts. Ces travaux entrent dans le cadre de la RPT\*. L'objectif premier des subventions est de pouvoir couvrir l'entier des frais liés aux travaux, en y joignant naturellement le produit de la vente de bois.

Par conséquent, le montant des subventions reçues, en 2019, pour les travaux de remise en état se monte à Fr. 60'885.80 (détaillées dans le tableau de synthèse).

*\* RPT : Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.*

## LPNMS (loi sur la protection de la nature des monuments et des sites)

Conformément au règlement communal de protection des arbres, la Municipalité a :

- répondu favorablement à 2 demandes d'abattage (dont une demande d'abattage pour 13 arbres sur la propriété des Bains de Lavey)
- refusé 1 demande d'abattage

Aucun recours contre ces décisions n'a été déposé.

## Gestion des forêts de Lavey-Morcles

En tout, 92 heures ont été effectuées par le garde forestier pour différentes tâches de gestion des forêts de Lavey-Morcles (administration, cubages, préparation des dossiers pour une exploitation, suivi des chantiers, etc.), pour un montant de Fr. 7'820.-.

Une grande partie des heures du garde forestier (martelage, surveillance sanitaire) sont des tâches qui concernent la police forestière et sont prises en charge par le Canton.

## Synthèse financière des travaux forestiers

<b>Travaux</b>	<b>Coûts</b>	<b>Vente</b>	<b>Subvention</b>	<b>Résultat</b>
Exploitation du Bois du Ban	38'936.75	16'981.15	15'180.00	6'775.60
Divers travaux forestiers	4'757.10			4'757.10
Dégâts des forêts (Plan Essert)	30'296.50	600*	18'293.80	11'402.70
Soins culturaux (Toveyres)	13'079.65		27'412.00	14'332.35
Remboursement sur carburant			1'656.30	1'656.30
Panneaux certification	64.60			64.60
Garde forestier	7'820.00			7'820.00
<b>Déficit</b>				<b>14'831.35</b>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principales dépenses, subventions et ventes de bois communal durant l'année 2019. À ce déficit s'ajoutent d'autres charges liées au service des forêts, telles qu'achat et entretien du matériel d'exploitation, débours et vacations, etc.

La perte de 2019 est liée aux dégâts en forêt. La difficulté et la dangerosité des travaux engendrent des coûts d'exploitation plus élevés.

## Chalets

### **Chalet des Martinaux**

Type de travaux	Coût
Réfection de la conduite eaux claires dans la cuisine	Fr. 8'300.-

### Routes forestières

Type de travaux	Coût
Réfection de la route forestière Bois du Ban	Fr. 8'370.-

### Digue et cours d'eau

Type de travaux	Coût
Réparation du pont du Courset suite aux intempéries	Fr. 7'800.-

Ces travaux ont été pris en charge en partie par la commune de Bex.

## Bâtiments

### Collège

Type de travaux	Coût
Réfections de l'appartement dans les combles (peinture, vitrocéram)	Fr. 3'430.90
Traitement des mouches	Fr. 775.45
Nettoyage des vitres	Fr. 1'233.30
Panne du régulateur de chauffage	Fr. 1'970.90

### Salle polyvalente

Type de travaux	Coût
Remplacement de tables défectueuses	Fr. 1'840.-
Nettoyage des vitres	Fr. 1'233.30
Réfection du sol suite aux dégâts d'eau	Fr. 20'318.70

### Maison de commune

Type de travaux	Coût
Traitement extérieur contre les araignées	Fr. 1'421.65
Nettoyage vitres et moquette	Fr. 1'233.35
Panne du chauffage (remplacement ventilateur)	Fr. 375.65

### Local de physiothérapie

Type de travaux	Coût
Pose d'un store	Fr. 1'864.75

# Travaux

---

## *Police des constructions*

La commission des constructions, formée du secrétaire municipal, d'un employé du service technique de la commune d'Aigle et du municipal en charge du dicastère, a traité les dossiers qui lui ont été soumis dans le respect de la réglementation en vigueur. Les zones constructibles de la commune étant en zone réservée, aucun dossier lié aux nouvelles constructions n'a été déposé durant cette année.

Plusieurs procédures liées à des conflits de voisinage ont impacté la commune, souvent prise à partie. La commission s'efforce de jouer un rôle de médiateur, cette problématique n'étant finalement pas de sa compétence légale, mais de celle du juge de paix.

Les contrôles réguliers et aléatoires des chantiers répertoriés sur la commune garantissent le bon déroulement de ceux-ci. Ces interventions sont principalement dirigées sur l'aspect sécurité et environnement.

### Synthèse des constructions :

#### **Mises à l'enquête publique 2019 :**

Agrandissement d'un complexe thermal	1
Construction d'un sous-sol sous 4 villas	1
Construction d'une véranda	1
Utilisation d'une UAPE	1
Transformations	1

Pour comparaison : 2019 = 5, 2018 = 6, 2017 = 11

#### **Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2019 :**

Construction d'une habitation	2
Construction d'une véranda	2
Utilisation d'une UAPE	1
Nouvelles antennes	1
Transformations	1

Pour comparaison : 2019 = 7, 2018 = 3, 2017 = 6

#### **Travaux de minime importance autorisés par la Municipalité en 2019 :**

Adjonction d'un tubage pour poêle à bois	1
Installation de panneaux solaires	2
Construction d'une pergola	2
Travaux sur la toiture	3
Transformations / rénovations / réfections	6
Transformations / rénovations / adjonctions de fenêtres	5
Remplacement d'un cabanon de jardin	1

Pour comparaison : 2019 = 20, 2018 = 23, 2017 = 10

Les grandes lignes du nouveau règlement sur la police des constructions, lié au nouveau PGA en cours de réalisation, ont été posées conjointement avec la commission du Conseil

communal chargée de l'aménagement urbain, ainsi qu'en étroite collaboration avec le bureau RWB.

## *AGEPP*

La commune de Lavey-Morcles est actionnaire à hauteur de 2,17% dans la société. Grâce au contrat d'actionnaire et malgré cette faible participation, la Municipalité est représentée au conseil d'administration.

2019 a vu la mise à l'enquête publique du projet conjointement sur les cantons de Vaud et du Valais. Cette procédure bicantonale a été rendue obligatoire car il est possible qu'en fonction de la géologie rencontrée, la partie inclinée soit orientée dans le sous-sol valaisan d'une part et que le réservoir hydrothermal soit considéré comme commun aux deux cantons. Ces mises à l'enquête n'ont suscité aucune opposition.

Du fait de ces autorisations, les appels d'offres pour le forage ont été lancés et 8 entreprises y ont répondu. La procédure suit son cours et les adjudications seront opérées début 2020.

Des rencontres régulières ont eu lieu avec la direction d'EnergieÔ qui conduit un projet similaire dans la région de Vinzel (sur La Côte). De nombreuses synergies ont pu ainsi être trouvées.

## *Routes*

Les travaux d'enrobé, généralement prévus ou associés à des travaux sur nos infrastructures souterraines, ainsi que le déneigement, englobent majoritairement le budget affecté aux routes. Cependant, depuis quelques années, les travaux d'entretien prennent également une part importante du budget alloué. Ces derniers dépendent, pour la plupart, des conditions météorologiques de l'année en cours.

En 2019, la Municipalité a adressé à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), une pré-étude pour la construction d'un nouveau trottoir sur la route de Plambuit. Une réponse favorable est parvenue en fin d'année. Le projet devrait être présenté au Conseil communal durant l'année 2020. Il faut relever que les procédures administratives sont nombreuses et qu'elles demandent un certain temps pour obtenir toutes les autorisations. D'autres projets et études ont également été menés par la Municipalité, à savoir la création d'une nouvelle passerelle pour la mobilité douce sur le canal de fuite de l'usine électrique, les projets liés à l'aménagement urbain et l'avancement des travaux liés au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) associé au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE).

Le déneigement pour 2019 a coûté Fr. 42'069.60. En comparaison, le déneigement avait coûté Fr. 26'126.95 pour l'année 2018. La différence s'explique principalement par le déneigement des Martinaux, qui a coûté Fr. 14'418.55 pour l'année 2019 et seulement Fr. 1'167.40 en 2018. Cela est dû aux faibles chutes de neige en 2018.





Le véhicule communal, dont le leasing et les garanties arrivaient à échéance, a été remplacé en été 2019.

## *Parcs, promenades et cimetière*

### Cimetière

Un recensement des tombes qui nécessitaient un travail urgent a été établi en 2018. Certaines familles n'ayant pu être retrouvées ou jointes, la commune a pris à sa charge l'entretien de ces tombes et a terminé les travaux en 2019. Le reste de l'entretien du cimetière s'est déroulé sans incident particulier.

### Parc de jeux

Pour rappel, une évaluation complète du parc et des modifications nécessaires, notamment les mises aux normes et le remplacement de certains engins, a été effectuée en 2018. Des travaux importants ont été exécutés dès 2019 (remplacement d'une balançoire, de dalles de protection, etc.) et se termineront en 2020 (toboggan et escalier y menant). L'« arbre à singes », tourniquet avec cordages permettant aux enfants d'y grimper, a été enlevé du parc : défectueux, il était en outre considéré comme dangereux par certains parents pour les plus petits enfants.

En automne, la commune de Lavey-Morcles a participé à une action destinée aux communes suisses, appelée « 1 tulipe pour la Vie ». Cette action consistait à planter des groupes de 8 tulipes, 7 blanches et 1 rose, la rose symbolisant le fait qu'une femme sur 8 est touchée par le cancer du sein. Des centaines de communes suisses ont participé à cette action. À Lavey-Morcles, nous avons réalisé un bosquet de tulipes et d'autres fleurs qui a fleuri au printemps 2020 à côté de l'entrée de la maison de commune, côté parc.

### Environnement

En 2019, la Municipalité a décidé de se passer complètement de glyphosate et plus particulièrement du Roundup dès 2021. Dans ce but, elle étudie les autres possibilités permettant un désherbage correct des différentes surfaces (bordures, et surtout cimetière) avec des moyens non nocifs pour les employés communaux et l'environnement. Des moyens naturels sont ou seront testés, en même temps que le solde de la réserve de glyphosate sera utilisé au printemps 2020, au moment où le désherbage est le plus nécessaire et la repousse la plus rapide.

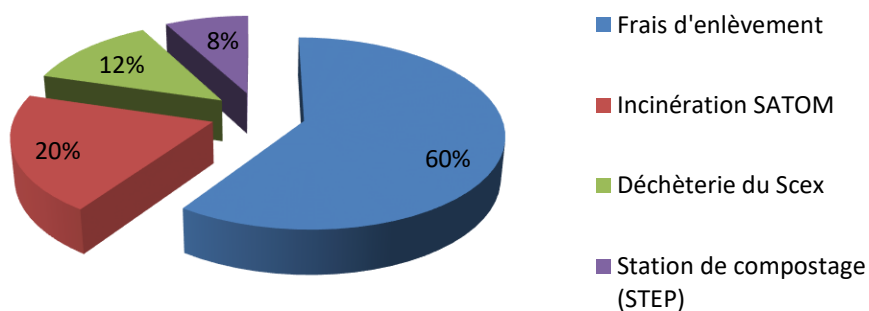
La Municipalité est consciente que le désherbage sera peut-être moins complet et précis que d'ordinaire, mais elle est aussi persuadée que la population adhérera à son choix de protéger autant que possible les employés et la nature.

## Ordures ménagères et décharges

### Frais et recettes pour l'année 2019 (ordures ménagères et déchetterie)

#### Frais pour l'année 2019

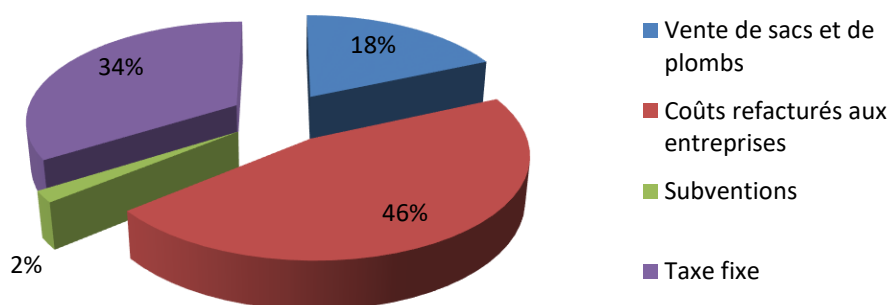
(ordures ménagères et déchetterie)



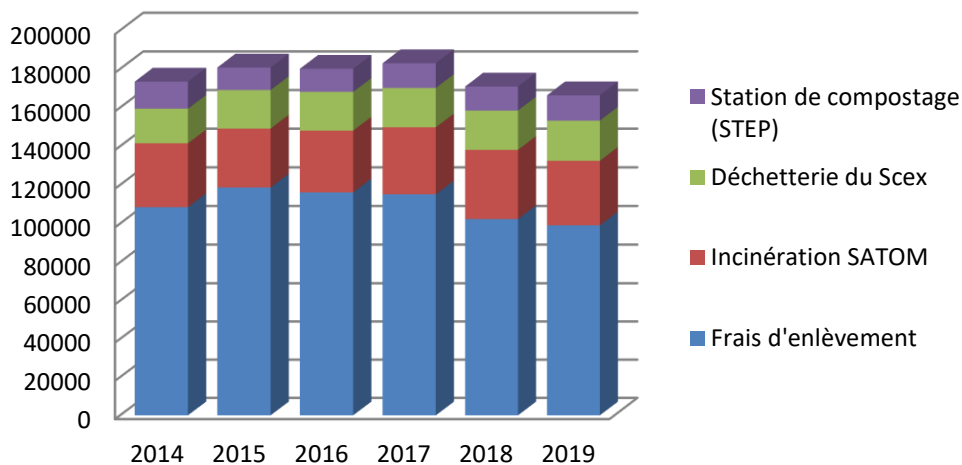
Le coût relatif aux heures de ramassage facturées par Cherix Transport SA s'élève à Fr. 88'764.- pour l'année 2019.

#### Recettes pour l'année 2019

(ordures ménagères et déchetterie)



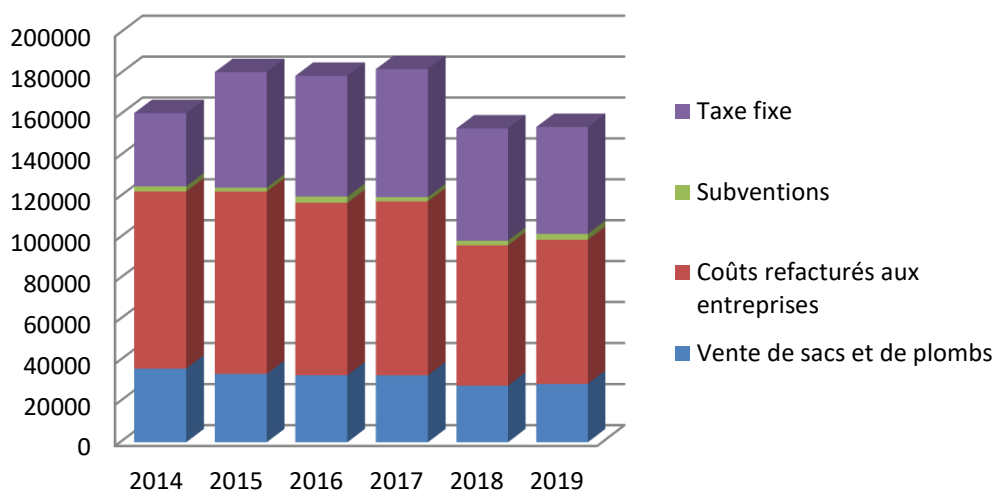
## Evolution des coûts



### Constats :

- Légère diminution du coût d'enlèvement, due principalement à la prise en charge du ramassage de Morcles par nos employés.

## Evolution des recettes



### Constats :

- Le chapitre des ordures ménagères fait l'objet d'une taxe affectée, ce qui proscrit tout bénéfice. De manière logique, les recettes suivent donc la même tendance que les charges, l'ajustement se faisant au moyen de la taxe annuelle facturée aux ménages.

## Taxe sur les ordures ménagères

La taxe sur les ordures ménagères est en constante baisse depuis l'instauration de la taxe au sac.

<b>Année</b>	<b>Taxe</b>
2019	120.-
2018	126.-
2017	140.-

Cette baisse est également due à la réalisation d'un seul ramassage des objets encombrants, au lieu de deux, en 2019. Dès 2020, le ramassage des objets encombrants sera supprimé. Par ailleurs, dès 2019, le ramassage des ordures ménagères à Morcles est assuré par le personnel communal.

## Ordures ménagères

Le concessionnaire officiel a transporté 336,99 tonnes de déchets ménagers, soit 16,81 tonnes de moins qu'en 2018 (353,8 t.)

## Ramassage communal

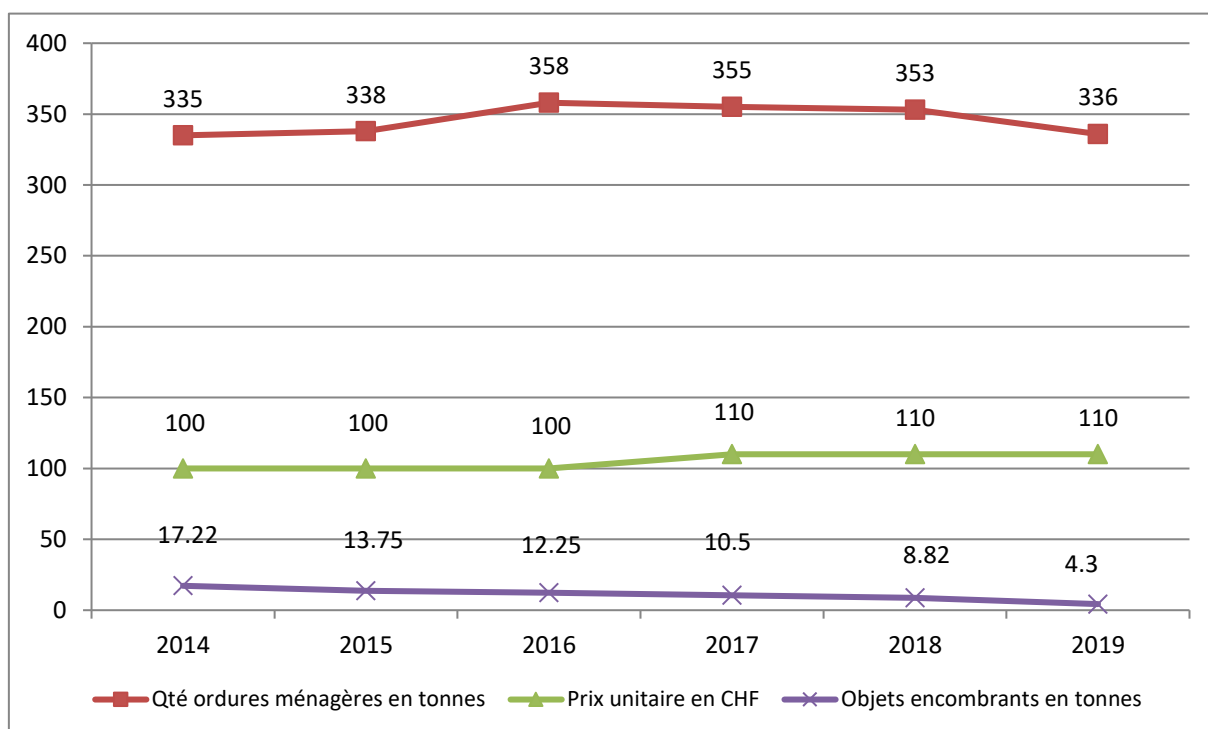
- 4,30 (8,82) tonnes d'objets encombrants
- 1,38 (3,96) tonnes de ferraille

La baisse du tonnage des objets encombrants peut refléter une utilisation plus importante de la déchetterie du Scex (située à St-Maurice), mais également une prise de conscience des habitants face à la problématique des déchets.

## Récupération à la STEP

- Huiles usagées : 1886 (1693) litres
- Aluminium / fer : 1380 (1380) kg
- Papier, carton : 23,92 (31,67) tonnes

## Évolution des quantités acheminées à la SATOM



### Récupération du verre

27,05 (29,12) tonnes ont été récupérées sur le territoire de la commune.

### Récupération du papier

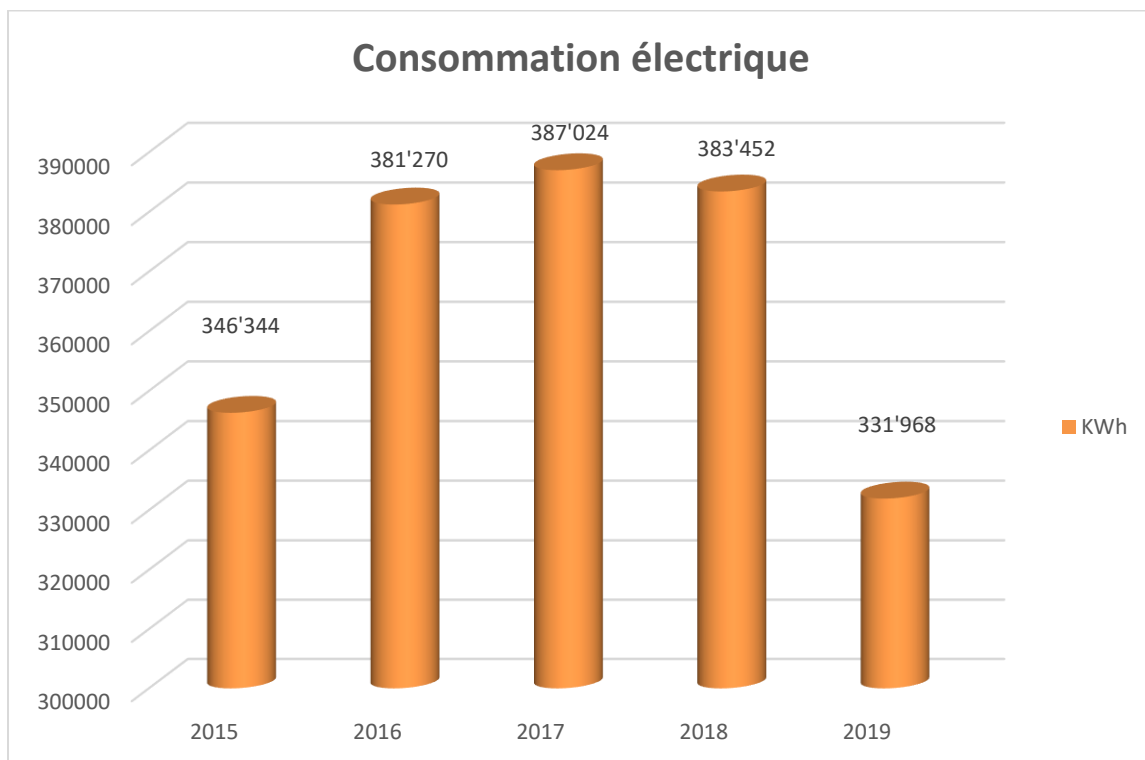
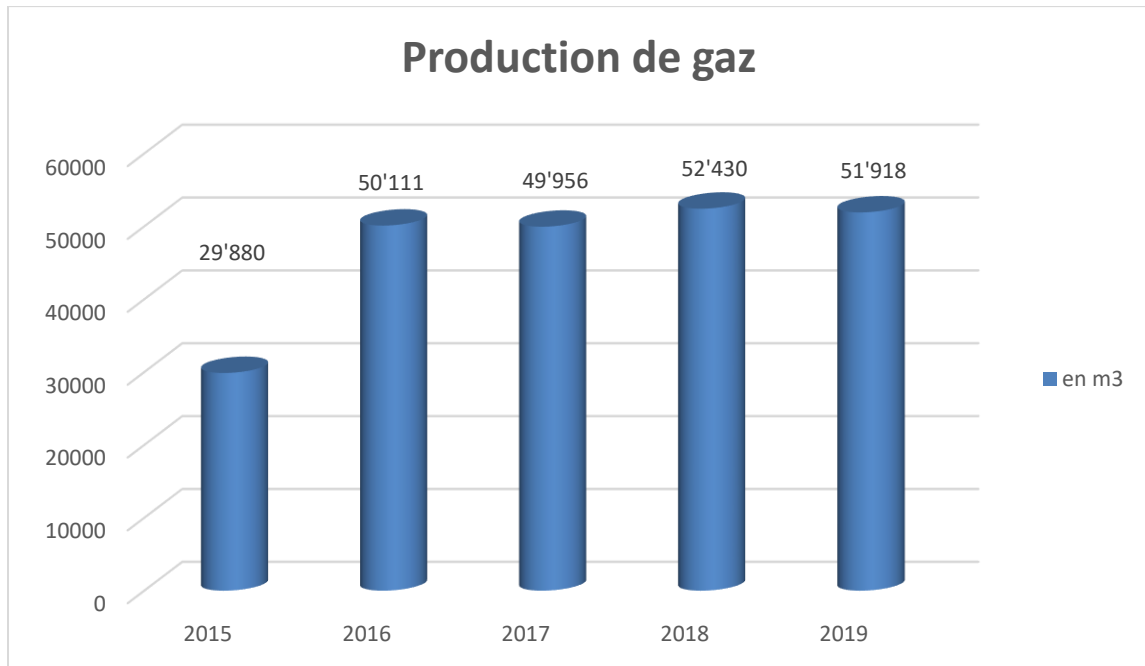
21,96 (21,08) tonnes de papier ont été récupérées sur le territoire de la commune.

## *Réseau d'égouts et épuration*

### STEP de Lavey-Saint-Maurice SA

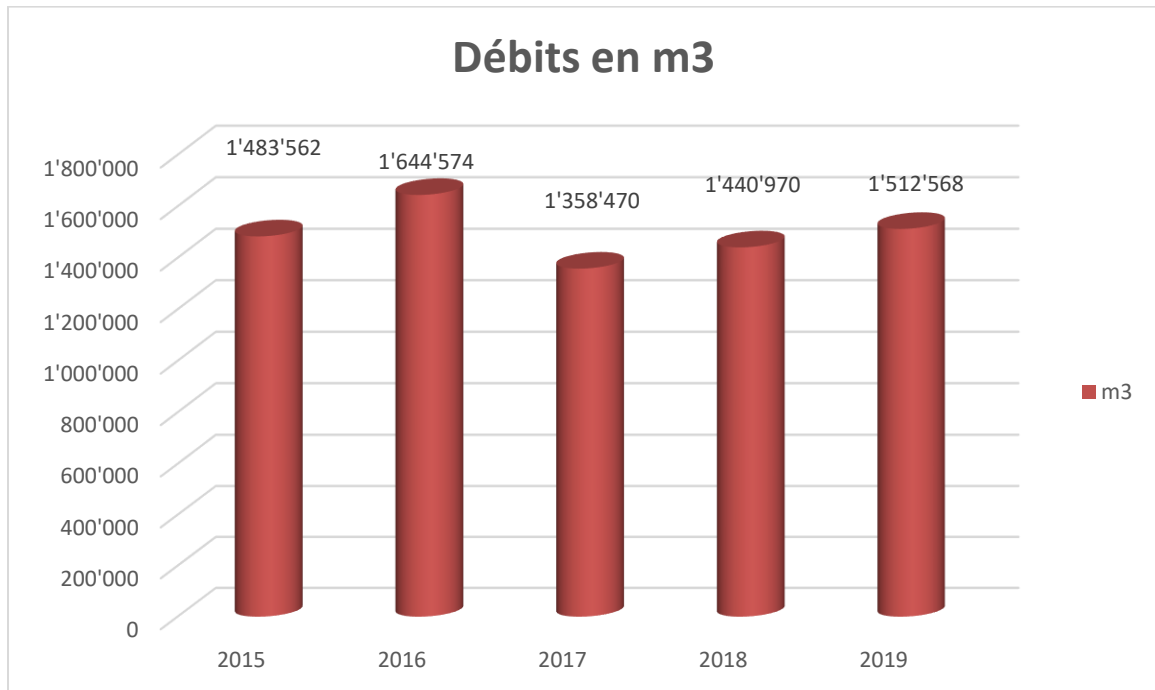
Le projet Futurostep prévoyant sur le regroupement de plusieurs STEP à Monthey se poursuit. En 2019, les présidents et syndics se sont réunis à plusieurs reprises pour définir les différentes options stratégiques. La faisabilité technique du projet étant avérée, l'étude devra définir le coût respectif pour chaque commune en vue de la détermination finale par les organes législatifs de chaque commune.

## Énergie



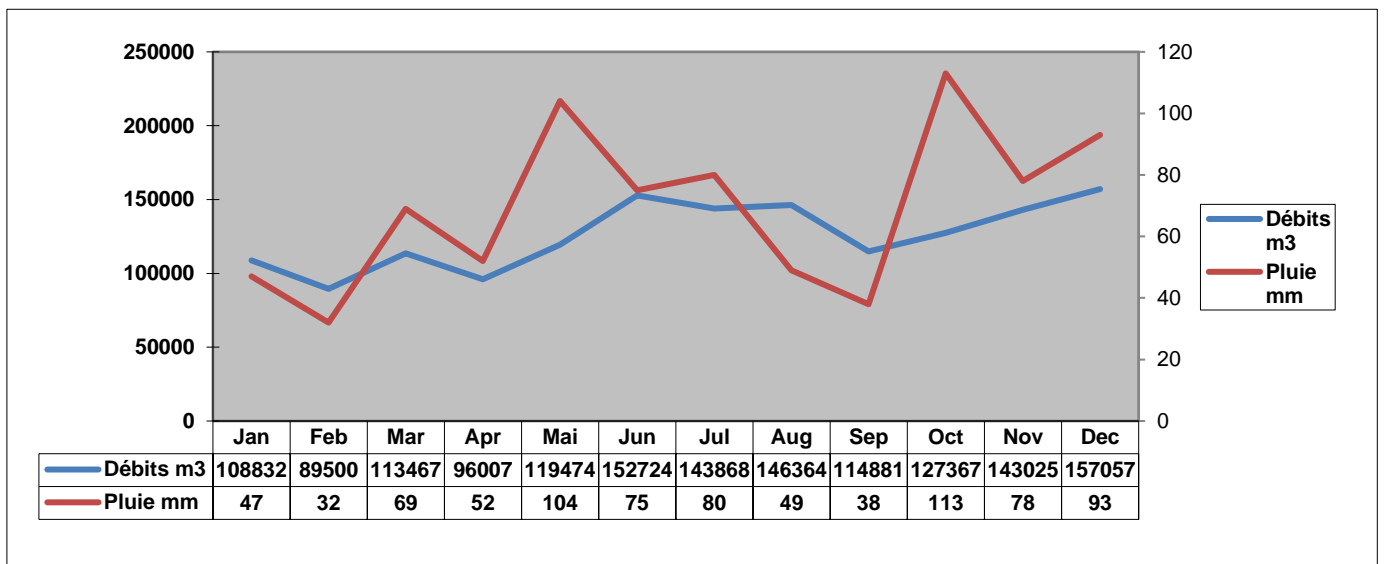
## Les débits

Durant l'année écoulée, 1'512'568 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités par la STEP.



Le débit est fortement lié aux conditions météorologiques (fortes pluies, fonte des neiges) car les réseaux communaux reliés à la STEP ne séparent pas encore l'entier des eaux usées et les eaux claires.

### Débits et pluie 2019 par mois



## Place de compostage

### **Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)**

		<b>2018</b>	<b>2019</b>
Apports communes :	St-Maurice	1000	1000
	Lavey-Morcles	110	120
Paysagistes		225	283
Privés		3750	3537
<b>Total m<sup>3</sup></b>		<b>5085</b>	<b>4940</b>

### *Déchetterie Sous-le-Scex*

La déchetterie de Saint-Maurice, sous le Scex, doit être mise hors service selon la demande du canton du Valais car celle-ci se situe en zone de fort danger. Dès lors, les deux Municipalités (St-Maurice et Lavey-Morcles) se sont mises à la recherche d'un nouvel emplacement et ont mandaté le bureau d'architecte Willy pour analyser les besoins des deux communes. Le dossier est en cours.

Après un temps d'adaptation au nouveau système « Gédéchablais », l'administration s'est parfaitement adaptée et le passage aux sacs unifiés donne déjà des indications positives pour les futures taxes.

Il faut relever qu'en raison de la conjoncture, le dépôt de papier est désormais facturé et non plus rétribué. Il est cependant vivement recommandé à la population de continuer le tri, car son élimination dissociée des autres déchets coûte environ 7 fois moins que les déchets ordinaires.



# INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

---

## Écoles

### Effectifs et personnel (année scolaire 2019/2020)

Bien que certaines classes soient géographiquement à Lavey-Village, elles dépendent de la direction des écoles de Saint-Maurice et de sa commission scolaire. Ce rapport présente donc des informations concernant Lavey-Morcles, mais également St-Maurice, ce qui permet aussi quelques comparaisons.

Élèves à St-Maurice au 31 décembre 2019

- **Total St-Maurice: 413 élèves (21 classes)**

Élèves scolarisés à Lavey-Village au 31 décembre 2019

- **Total Lavey-Village: 46 élèves (2 classes)**

Total St-Maurice/Lavey-Morcles 459 élèves (480) – 23 classes

Moyenne 19,95 (20,86) élèves par classe

### **Cycle d'orientation**

17 élèves de Lavey-Morcles et 3 de Bex ont fréquenté le CO durant l'année 2019-2020. L'écolage s'est élevé à Fr. 5448.– par élève.

### **Activités particulières :**

#### **Sorties neige**

- Les classes de 5-8H ont vécu trois journées à ski à Verbier. Pour les plus petits, glisse avec les 1-2H à Anzère et raquette avec les 3-4H à La Fouly.
- En janvier 2020, les classes de 7-8H ont participé au désormais traditionnel camp de ski à Fiesch.

### **Clôture des écoles sous forme de kermesse**

- Après la partie officielle, place aux activités avec notamment châteaux gonflables, maquillages et projection du film du spectacle.
- Bar, grillades, raclettes et ambiance musicale.

### **Réflexions en cours et à venir**

- Les horaires des élèves de 1H vont passer de 12 à 16 périodes en 2020 – 2021. La direction des écoles en a profité pour harmoniser les horaires à l'intérieur d'un même cycle. De plus, les horaires de St-Maurice et de Lavey-Morcles seront eux aussi harmonisés pour des raisons pratiques.

- L'école a réfléchi à la mise en place d'un projet santé/bien-être à l'échelle du district, pour les élèves de 1H à 11CO. Une radiographie du climat scolaire a été réalisée. À l'issue de cette radiographie, une réflexion sera menée afin de proposer des pistes concrètes pour améliorer les faiblesses constatées.
- Projets pédagogiques innovants dans les classes : certaines classes, dont la classe 3-4H de Lavey, ont testé le concept de classe flexible. Les retours sont très intéressants et les élèves motivés et entreprenants.

## *Paroisses et Cultes*

### Paroisse protestante des Deux Rives

2019 n'a pas été une année marquante pour la paroisse des 2 Rives – du point de vue de la commune, tout au moins : après les importants travaux au Temple, et la signature de la convention commune-paroisse fin 2018, l'essentiel de l'implication de la Municipalité a consisté en la participation aux assemblées de paroisse, et au règlement des différentes factures l'incombant.

Toutefois, il est malheureusement à noter que le manque de relève se fait toujours cruellement ressentir par la paroisse. Son comité et son assemblée de paroisse fonctionnent ainsi depuis longtemps avec des membres « par interim » et restent en sous-effectif.

### Paroisse catholique

Les travaux de l'église catholique, moins importants que ceux du Temple (porte et chauffage, notamment), ont été finalisés en 2019.

# POLICE

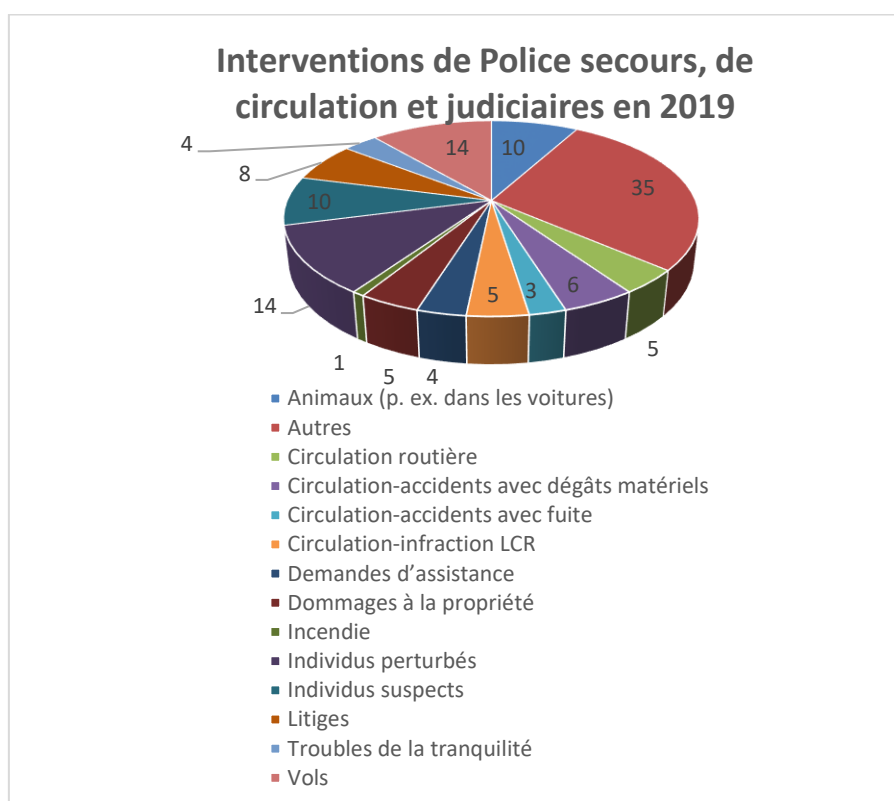
## Police

### Récapitulatif des interventions de Police secours, de circulation et judiciaires sur la commune de Lavey-Morcles pour l'année 2019

124 événements ont été répertoriés dans la main courante de la Police cantonale vaudoise.

Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- 4 pour des demandes d'assistance
- 10 pour des animaux (p. ex. gibier ou animaux errants)
- 14 pour des vols (dont 6 aux Bains)
- 8 pour des litiges
- 14 pour individus perturbés
- 10 pour individus suspects
- 4 pour troubles de la tranquillité/nuisances
- 1 pour circulation-ivresse qualifiée
- 5 pour circulation routière
- 3 pour circulation-accident avec fuite
- 6 pour circulation-accident avec dégâts matériels
- 1 pour incendie
- 2 pour documents perdus-volés
- 5 pour dommages à la propriété
- 1 pour cambrioleurs à l'œuvre
- 1 pour disparition
- 1 pour recherche en montagne
- 2 pour stupéfiants



En comparaison, 2018 avait vu 114 événements. 2018 et 2019 sont donc comparables sur le plan des chiffres et des types d'événements et, comme les années précédentes, il faut relever que les zones d'habitations sont relativement épargnées. La grande majorité des interventions, notamment les vols, ont lieu aux Bains de Lavey.

La Gendarmerie a également effectué des passages préventifs réguliers concernant la circulation. Il est à relever que chaque patrouille est équipée d'un défibrillateur. La patrouille pédestre était présente notamment lors de la rentrée des classes.

## **Poste mobile**

Selon sa mission, la présence des postes mobiles de la Gendarmerie permet de :

- Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ces véhicules ainsi que de ses équipages aux endroits clés de la commune.
- Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal, petite ou grande localité, les services d'un poste de Gendarmerie.
- La présence régulière des postes mobiles, avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal, renforce la sécurité publique.

Le poste de police mobile est venu 10 fois à Lavey-Morcles (principalement à Lavey-Village) durant cette année 2019. Son rôle principal est de se mettre à la disposition de la population, pour accueillir une plainte par exemple, ou obtenir un effet dissuasif grâce à sa présence. Ses principaux objectifs et activités :

- Visibilité
- Patrouilles pédestres
- Patrouilles cyclistes
- Échanges avec les commerçants
- Contre-visites auprès de citoyens de la localité ayant été victimes de cambriolages. Écoute et dispense de conseils en matière de sécurité
- Présence préventive lors du rallye du Chablais
- Rassurer la population par rapport aux démarchages abusifs pour la réfection de volets (prévention/conseils)
- Prévention active et distribution de flyers auprès de propriétaires concernés, expliquant la nature de la négligence (p. ex. porte de garage laissée ouverte, clés sur une porte)
- Campagne de prévention routière « un enfant ça surprend »
- Assistance et appui lors de disparitions

Selon la Gendarmerie, «*Les missions de proximité du poste mobile font dorénavant partie du paysage sécuritaire des "Rocans". La visibilité par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, ainsi que les contacts positifs avec les citoyens, sont désormais pérennisés. La présence du poste mobile est bien perçue auprès de la population et contribue à établir un sentiment de sécurité. Toute information est soit traitée sur place, soit transmise au répondant de proximité ou au poste de Gendarmerie d'Aigle, lesquels assureront le suivi de l'affaire. Pour 2020, les objectifs sont d'assurer une constance des présences du poste mobile sur le territoire communal, d'entente avec les autorités, et de maintenir et développer les rapports privilégiés et de confiance avec la population, les commerçants et les autorités.*»

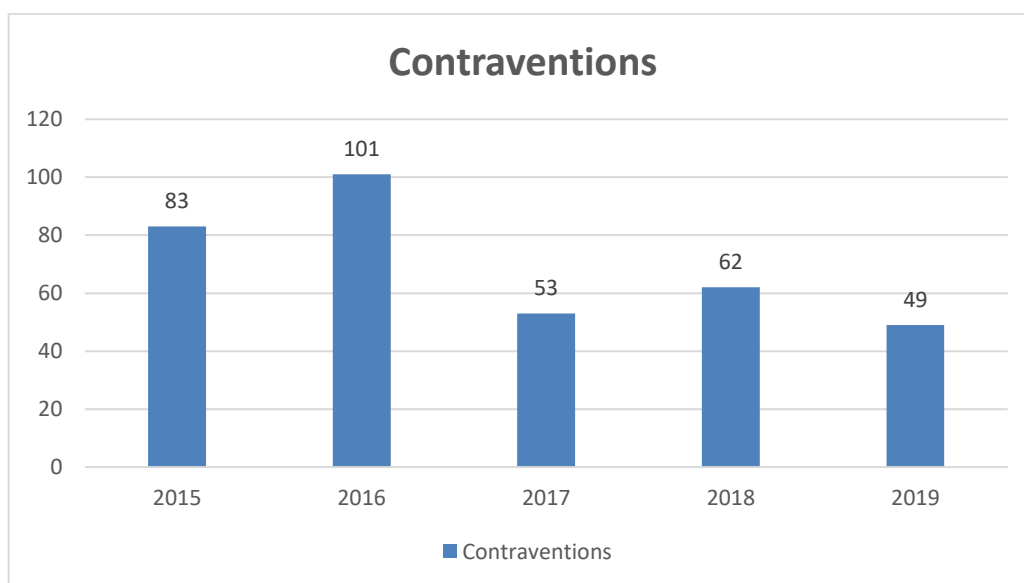
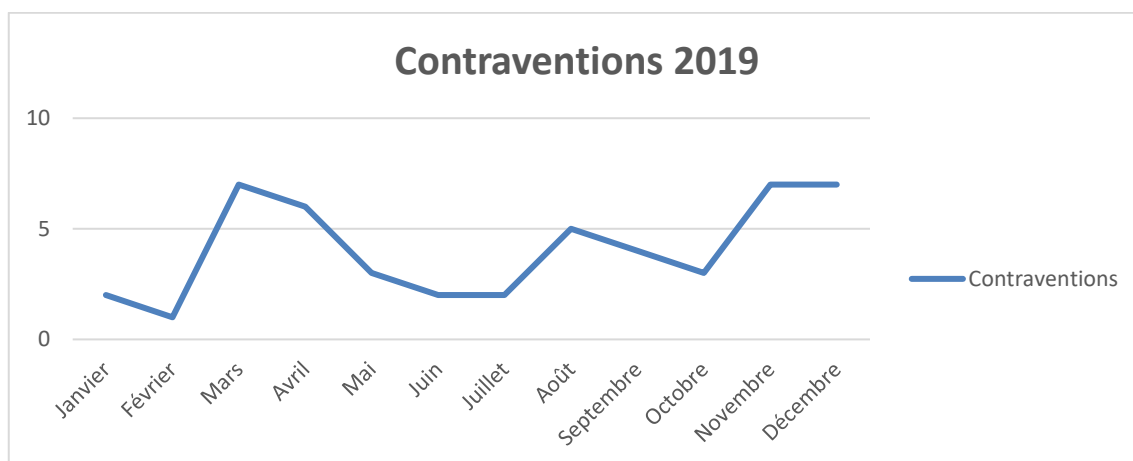
## Répondant de proximité

Le sergent Bernard Chaperon est le répondant de proximité. Il est chargé de la médiation lors de conflits intrafamiliaux ou de voisinage, et est régulièrement intervenu en 2019, principalement dans des cas de :

- Troubles à la tranquillité publique et conduite sous influence d'alcool
- Personne perturbée (action menée d'entente avec la Justice de Paix et le SPJ)
- Cas psychologiques nécessitant une collaboration et un suivi constant
- Nuisances sonores et incivilités à la salle communale

La nature récurrente de certaines affaires fait l'objet d'un suivi régulier de la part du sergent Chaperon.

Les amendes d'ordre, délivrées par l'auxiliaire de sécurité, se sont élevées à Fr. 2040.- en 2019. Les problèmes de parquage à l'intersection de la Route du Stand, de la Rue Centrale et de la Route des Têches ont fortement diminué grâce à l'effet dissuasif de l'auxiliaire de sécurité.



D'une manière générale et comme à l'accoutumée, le nombre d'interventions reste très limité, la commune faisant partie des plus calmes du canton (deuxième derrière Corbeyrier). De même, année après année - et 2019 ne fait pas exception -, la Municipalité se réjouit de l'excellente collaboration avec la Police cantonale ainsi qu'avec le répondant de proximité.

### Signalisation routière

Il n'y a pas eu de travaux spéciaux et importants par rapport à la signalisation routière, hormis le remplacement de quelques panneaux.

## Contrôle des habitants

Situation de la commune au 31 décembre 2019

	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		<i>Moins de seize ans</i>		<i>Plus de seize ans</i>	
<b>Habitants commune</b>					
<b>Habitants dans la commune</b>	<b>951</b>	<b>71</b>	<b>87</b>	<b>402</b>	<b>391</b>
- Suisses	771	58	70	335	308
- Étrangers	180	13	17	67	83
<b>Résidents principaux</b>	<b>935</b>	<b>71</b>	<b>86</b>	<b>395</b>	<b>383</b>
- Suisses	757	58	69	329	301
- Étrangers	178	13	17	66	82
<b>Résidents secondaires</b>	<b>16</b>		<b>1</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
- Suisses	14		1	6	7
- Étrangers	2			1	1
<b>Résidence principale</b>					
De sexe féminin	466	71		395	
De sexe masculin	469		86		383
<b>État civil</b>					
Célibataires	405	71	86	100	148
Marié(e)s	317			157	160
Veufs (Veuves)	61			52	9
Divorcé(e)s	111			67	44
Marié(e)s/séparé(e)s	39			19	20
Partenariat	2				2
<b>Religion</b>					
Catholiques	285	12	13	138	122
Protestant(e)s	227	7	11	105	104
Sans confession	178	17	26	62	73
Autres	245	35	36	90	84
<b>Divers</b>					
Conseillers communaux	28			7	21
Pompiers	6				6
Électeurs communaux	649			336	313
Électeurs cantonaux	609			319	290
Électeurs fédéraux	609			319	290
Propriétaires de chiens	69			42	27
Naissances	5	1	4		
Décès	11			3	8
<b>Étrangers - Permis</b>					
Permis B	78	7	4	30	37
Permis C	88	5	11	31	41
Permis L	2			1	1
Permis F	2				2
Autres permis	7	1	1	4	1

## Service du feu

### Service de défense incendie et secours (SDIS)

Le point d'orgue de 2019 pour les pompiers du SDIS des Fortifications est sans conteste l'aboutissement du projet de construction d'une caserne commune. Lancé en 2013, lors du rapprochement des corps de sapeurs-pompiers de St-Maurice et Lavey-Morcles, un long processus s'était alors engagé de part et d'autre du Rhône. « Un projet ambitieux qui a demandé patience et persévérance », a déclaré la conseillère d'État Jacqueline De Quattro. « Un exemple brillant de collaboration intercantonale qui peut servir à d'autres », a renchéri Frédéric Favre, son homologue valaisan. Deux phrases prononcées lors de l'inauguration de la nouvelle caserne le vendredi 11 octobre 2019. Sa réalisation a mis du temps, mais ce nouveau bâtiment fonctionnel démontre le trait d'union solide et vivant entre nos deux communes.







La caserne, qui s'affiche désormais fièrement à l'entrée de la ville de St-Maurice, peut accueillir jusqu'à 50 pompiers. Elle aura coûté 2 millions et demi de francs, assumés pour un tiers par Lavey-Morcles et le canton de Vaud et pour deux tiers par St-Maurice et le Valais.



D'un point de vue opérationnel, le corps des sapeurs-pompiers du SDIS des Fortifications, dirigé par le commandant Alain Pasche et son remplaçant Michaël Daves, a poursuivi sa mission dans la continuité des années passées et ce à la satisfaction des deux communes.



Plusieurs démissions, dont celle du commandant, ont été enregistrées au 31 décembre, départs compensés par un nombre supérieurs de volontaires qui ont rejoint le corps des Fortifications.

Changement donc à la tête de l'état-major, après de nombreuses années de dévouement à la cause des sapeurs-pompiers, Alain Pasche passe le témoin à une équipe dont la motivation est intacte et qui continuera d'œuvrer pour garantir une qualité d'intervention correspondant aux critères exigeants imposés par les autorités valaisannes et vaudoises. Le commandant remplaçant Michaël Daves assurant le rôle de commandant le temps de la mise en place des nouvelles structures intercommunales.

Les exercices du détachement de premier secours se sont déroulés conformément au programme établi. Les thèmes fixés par l'ECA ont été exercés selon les directives durant les exercices mis sur pied par des officiers et sous-officiers différents qui ont mené à bien leur mission. L'objectif permanent reste toujours d'élever le niveau de la formation afin d'être plus performant en cas d'intervention. L'engagement des participants est bon. Le taux de participation aux exercices est satisfaisant. La nouvelle caserne devrait donner un nouvel élan et diminuer le nombre d'absents.

Le total des heures d'intervention s'élève à 224 heures (607 en 2018) pour 43 interventions, (55 en 2018) réparties entre :

- les feux divers (9)
- les sauvetages de personnes et animaux (5)
- les inondations accidentelles (5)
- les cas de pollution (1)
- les alarmes automatiques (15)
- les interventions «techniques» diverses (3)
- la surveillance de cours d'eau (2)
- ainsi que 2 sollicitations directes à l'officier de service et 1 demande de soutien pour un corps voisin.

Les membres du SDIS sont également engagés ponctuellement dans différentes autres activités ou manifestations pour assurer la sécurité.

Un groupe de travail incluant les commandants des SDIS de l'Est vaudois a été créé pour répondre à la préoccupation du manque de personnel pouvant assurer les interventions en journée.

## *Protection Civile*

### L'ORPC District AIGLE

L'assemblée générale s'est tenue en 2019 à Lavey-Morcles.

L'organisation régionale de protection civile (ORPC) d'Aigle est un regroupement de communes conformément à la loi fédérale (LPPCi) du 17 juin 1994 et de la loi cantonale (LVLPCi) du 11 septembre 1995. L'assemblée constitutive du regroupement de communes a eu lieu en 1998 avec les 15 communes composant le district d'Aigle selon le découpage territorial vaudois dont Lavey-Morcles.

#### **Effectif**

La protection civile vaudoise dispose de deux types de formations :

- La formation d'intervention régionale (FIR), qui peut être mise sur pied dans l'heure. Chaque membre de la FIR, incorporé sur une base volontaire, est soumis au port du pager.
- La formation d'appui régionale (FAR), qui entre en service dans les 6 heures suivant l'alarme. Cette dernière passe par le réseau téléphonique fixe et/ou mobile.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de la formation de base. Le déclenchement de ces groupes d'alarmes est assuré par le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers. Chaque ORPC dispose d'un service de piquet qui est assuré toute l'année par du personnel de milice et/ou professionnel :

Effectif réglementaire :	487
Effectif réel :	347
FIR :	47
FAR :	300

#### **Jours de service**

2019, fut une année semblable aux années précédentes et on peut la considérer comme plutôt clémente.



Répartition des 2575 jours de service 2019 :

- Cours régionaux:	1583 js
- Aide à la collectivité:	589 js
- Interventions:	52 js
- Cours Gollion:	351 js

## **Intervention en faveur de la collectivité (IFC)**

### Fête des Vignerons

L'ORPC a participé en deux phases, la première du 11 au 15 mars 2019 pour le montage de l'arène, et du 29 juillet au 2 août 2019 pour garantir plusieurs missions de gestion des parkings, gestion de la circulation, transport de personnes.

### Fugue chablaisienne

Le 16 juin 2019, 45 miliciens ont assuré la sécurisation, l'information, du traditionnel parcours de la fugue.

### Enduro

Du 4 au 11 octobre 2019, les domaines de l'AIC et de la logistique ont été engagés pour l'Académie de police de Savatan. Pendant six jours 24/24, les astreints ont garanti le transport de personnes et la livraison du ravitaillement sur de multiples sites répartis sur les cantons de Vaud et du Valais.

### Transport pour l'Académie de police de Savatan

Le 8 janvier, le 7 juin et le 21 septembre 2019, 10 astreints de la cellule transport ont été mis à disposition de l'Académie de police de Savatan, afin de couvrir l'entrée de l'an, la journée des familles et la remise des brevets.

### Déménagement des Hôpitaux

Du 4 au 14 novembre 2019 s'est déroulé le déménagement des Hôpitaux de Monthey et d'Aigle vers le nouveau site de Rennaz. Les transferts ont nécessité une logistique minutieuse. Au final, une intervention réussie et très enrichissante.

### Interventions en situation d'urgence

L'ORPC est intervenue à deux reprises :

- Dans la nuit du 19 au 20 avril 2019, l'organisation a été mobilisée suite à un feu d'appartement. Le détachement FIR a garanti un appui logistique ravitaillement suite à l'évacuation d'environ 90 personnes.
- Le 10 juin 2019, suite à un grave accident entre St-Triphon et Bex, l'autoroute a été fermée en direction du Valais. 26 astreints sont intervenus pour un délestage.



## Service social

### *ARASAPE – District d’Aigle et Pays d’en-haut*

(Association régionale de l’action sociale)

#### Agence d’Assurances Sociales (AAS)

Les frais de fonctionnement des Agences d’Assurances Sociales (AAS) sont entièrement à la charge des communes membres de l’ARASAPE (soit les 15 communes du district d’Aigle et 3 communes du Pays-d’Enhaut).

Commune de Lavey-Morcles – prestations sociales

Nombre de personnes suivies au RI	39
Nombre de jeunes de 18-25 ans au RI	4
Nombre d’appuis sociaux	38
Nombre de personnes ayant bénéficié de mesures d’insertion sociales (MIS)	7
Nombre de demandes de prestations complémentaires pour famille (PC familles) Lavey-Village	4
Nombre de demandes de prestations complémentaires pour famille (PC familles) Lavey-les-Bains	1

### *UAPE (Unité d’accueil pour écoliers)*

Bref historique :

Pour rappel, la loi vaudoise impose aux communes depuis 2018 d’offrir un accueil de jour pour les écoliers en dehors des périodes scolaires. Jusqu’à présent, la commune de Lavey-Morcles offrait un accueil de jour par des mamans de jour et certains enfants fréquentaient les structures d’accueil de Bex et de St-Maurice, mais cette dernière était régulièrement surchargée et ne pouvait souvent pas répondre à la demande des familles, y compris celles de St-Maurice.

En 2018, des premiers contacts ont été pris avec le canton de Vaud et des démarches initiées avec l’ARASAPE (Action Régionale d’Action Sociale pour le district d’Aigle et le Pays-d’Enhaut – réseau régional dont Lavey-Morcles dépend) pour évaluer la possibilité d’ouvrir une UAPE pour les enfants de Lavey-Morcles fréquentant l’école à Lavey-Morcles (1H à 4H, soit les plus petits).

Gérée par l’ARASAPE, qui a repris le service d’accueil de jour des enfants de la région, et en collaboration avec la commune, l’UAPE de Lavey-Morcles, appelée « Les petits lutins », a vu le jour en août 2019. Prévue pour 12 enfants, elle est située dans le bâtiment scolaire, ce qui est très pratique pour les déplacements des enfants et des parents. La collaboration entre la structure (dirigée par une équipe dépendant de l’ARASAPE), et les enseignantes est excellente.

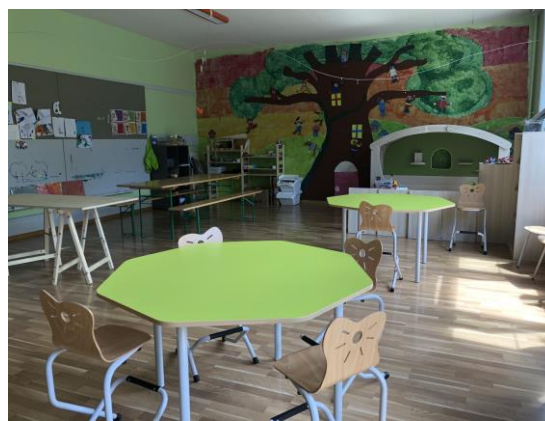
#### Coûts de la nouvelle structure :

La réalisation de la nouvelle UAPE a nécessité quelques travaux pour aménager les locaux et afin de les rendre conformes à la réglementation pour ce genre de structure.

Travaux	Coût
Cuisine	CHF 18'660.00
Ébénisterie	CHF 2'639.75
Maçonnerie et carrelage	CHF 1'800.00
Peinture	CHF 2'777.80
Électricité	CHF 5'290.00
Boiler et raccordement évier	CHF 4'500.00
Boîte aux lettres	CHF 213.10
<b>Total</b>	<b>CHF 35'880.65</b>



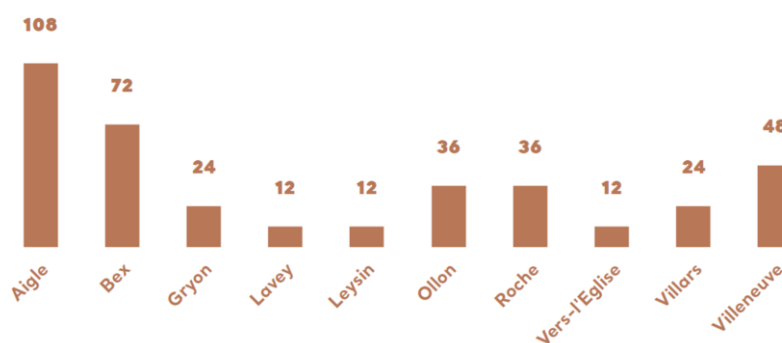
L'UAPE est louée par l'ARASAPE pour un loyer de Fr. 1500.- par mois.



À fin 2019, le taux d'occupation de l'UAPE est encore relativement faible, à l'exception des repas de midi de certains jours. Toutefois, d'après l'ARASAPE, c'est le parcours habituel de toute nouvelle UAPE, il faut environ 3 ans pour qu'elle trouve son rythme de croisière. La structure accueille, en plus des enfants fréquentant l'école de Lavey-Morcles (1H à 4H), quelques enfants de Lavey-Morcles scolarisés à St-Maurice.

Toujours par rapport aux besoins des familles de Lavey-Morcles et suite à des demandes récurrentes, la Municipalité avait pu mettre en place avec St-Maurice une organisation provisoire à la rentrée 2019 : suite à un changement de locaux provisoire, 4 places avaient été réservées aux enfants de Lavey-Morcles dans l'UAPE de St-Maurice. Mais ce nouveau service n'ayant finalement rencontré aucune demande, il a été abandonné à la fin 2019.

Nombre de places dans le district d'Aigle :



## Balades accompagnées

Depuis 2017, sur l'initiative de Barbara Skupienski, une habitante de notre commune, Pro Senectute a mis en place des balades, accompagnées par deux bénévoles, durant la belle saison. Une quinzaine de personnes participent à ces marches, d'une durée d'une à deux heures sur terrain facile et adapté à des seniors. En 2019, ces balades ont à nouveau connu un vrai succès.

L'objectif de cette activité (gratuite), outre le plaisir de marcher dans la nature, est également de lutter contre l'isolement et de permettre à des personnes fragilisées de rester en lien avec d'autres membres de leur communauté.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

---

### *Service des eaux*

Le cahier des charges de la commune est très vaste, cependant certaines tâches sont à effectuer chaque année, comme le contrôle et la manipulation des vannes et hydrantes, le contrôle général des captages et la désinfection des réservoirs.

Cette année, l'inspection des Eaux (Office de la consommation) a procédé au contrôle de l'état des captages, sources, réservoirs, chambres de partage. Sur leur rapport, certains points étaient satisfaisants et d'autres à améliorer. La Municipalité va traiter ces points dans l'ordre d'urgence et selon ses finances. Une partie a d'ailleurs été mise au budget pour l'année 2020.

La commune de Collonges a approché la Municipalité afin de discuter des modalités liées à l'échéance d'une convention centenaire donnant accès à une source d'eau située sur leur territoire. La Municipalité a demandé un délai de 3 ans pour étudier les différentes options qui s'offrent à elle, à savoir :

- L'utilisation de la source moyennant le paiement d'un tarif pour chaque m<sup>3</sup>
- L'abandon de la source au profit d'une autre source ou d'une autre solution
- La réaffectation d'une ancienne source à Morcles

À l'instar des communes du district, la Municipalité a dû trouver un autre laboratoire pour effectuer ses analyses de prélèvement d'eau. En effet, les analyses étaient confiées à l'Office de la Consommation vétérinaire du canton de Vaud. Ce dernier a fait part de sa décision d'arrêter ce service par manque de ressources et surtout par souci de transparence. Au passage, de nouvelles normes ont été édictées, ce qui implique des analyses plus poussées et par conséquent un coût plus élevé qu'il faudra prévoir pour les années futures. À l'instar de la commune de Bex, il a été décidé de mandater le laboratoire du SIGE pour l'analyse des prélèvements. Le processus sera testé en 2020 et pourra évoluer ou être changé si besoin.

La mise à jour du manuel d'autocontrôle de qualité (MAQ) a été effectuée en collaboration avec le fontainier, relevant certains points de traçabilité à améliorer. Ce manuel, encore utilisé par de nombreuses communes, est peu pratique et désuet. Une demande d'offre et l'étude d'une version informatique, plus intuitive et moins rébarbative, sont en cours.

Des adaptations et des contrôles de pression ont dû être faits dans le secteur de Plambuit, pour améliorer le raccordement (bouclage) avec le réseau de Bex. En effet, des problèmes

de pression ont été relevés dans le quartier de Plambuit. Ces soucis devraient disparaître une fois que l'entier du réseau communal sera raccordé.

## Analyses d'eau

La qualité de l'eau est régulièrement analysée par le Service vétérinaire cantonal. Il en ressort que la qualité de notre eau est excellente et que l'eau distribuée sur notre territoire est qualifiée de moyennement dure (16° fH à Lavey et 15° fH à Morcles).

## *Éclairage public*

En dehors de l'entretien courant, aucun travail important n'a été effectué. Un candélabre a été changé à la route Neuve à la suite d'un accident de voiture. Les premiers travaux liés au préavis 04/2019 sur l'éclairage se feront en 2020.

## **CONCLUSION**

---

Le présent rapport est rédigé à un moment qui voit la planète paralysée par le COVID-19. Il est donc très difficile de faire abstraction de ce phénomène qui est apparu après l'exercice sous revue mais dont chacun sait qu'il va impacter durablement les rapports sociaux, mais également l'économie et donc les finances communales.

Relevons néanmoins en 2019 :

- Les priorités sur les différents volets de l'aménagement urbain ont été fixées par le conseil communal
- L'achèvement des travaux de mise en séparatif ont été effectués dans le quartier des Borbeux
- La poursuite des travaux du futur Plan d'affectation communal (PACOM)
- Le lancement d'un projet de création d'une passerelle le long du pont du canal de fuite
- Le démarrage du groupe de travail Futurostep
- La structure parascolaire « Les petits lutins » ouverte à la rentrée scolaire
- L'étude de la suite des travaux à réaliser sur le réseau d'eau
- Etc.

Les lois et les normes ne cessent d'évoluer, demandant de plus en plus de connaissances aux miliciens qui composent la Municipalité. Le Canton a tendance à se décharger sur les communes, ce qui rend la tâche plus compliquée. Toutefois, grâce à l'esprit collégial et plein de bon sens qui règne tant au législatif qu'à l'exécutif, les défis sont relevés de manière professionnelle et à satisfaction.

L'année civile à venir sera la dernière avant les prochaines élections communales. Il s'agit donc de mettre les bouchées doubles pour que les personnes en place, tant au niveau du législatif que de l'exécutif, puissent finaliser le plus de dossiers possibles et mettre la prochaine législature sur les bons rails.

Plus que jamais, nous comptons sur la participation des habitantes et des habitants, et les encourageons à faire acte de candidature aux prochaines élections communales.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des Conseillères et des Conseillers pour leur collaboration, à travers différentes commissions et durant le Conseil, ainsi que le personnel communal qui met en œuvre pour la commune les services que l'on attend d'elle.



# DÉCISION

---

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## le Conseil communal de Lavey-Morcles, dans sa séance du 10 septembre 2020

- vu le préavis municipal N°01/2020,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2019
- d'adopter les comptes 2019 arrêtés au 31 décembre 2019 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 août 2020**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Yvan Ponnaz \* Mentor Citaku

